

Avertissement

Les territoires « Pays » qui font l'objet de l'analyse présentée dans ce document correspondent, dans la quasi-majorité, aux territoires de travail opérationnels au titre des procédures contractuelles régionales. Le pays du Gâtinais, quant à lui, est composé des seules communes de la périphérie de l'agglomération de Montargis, celle-ci ne faisant pas partie de cette organisation territoriale. Toutefois, le territoire est décrit ici dans son ensemble.

La composition communale de ces territoires est celle arrêtée au mois de juillet 2005 par le Conseil régional.

SYNTHESE	3
QUELS EMPLOIS DANS LES PAYS DE LA REGION CENTRE ?	5
Plus d'ouvriers en région Centre	5
L'économie résidentielle marchande prépondérante	6
Moins de jeunes salariés	6
Le développement de l'activité féminine	7
Une approche des emplois des pays par la répartition sectorielle de l'activité économique	9
1/ Les pays au taux d'encadrement élevé	10
1.1 Sologne-Val Sud et Forêt d'Orléans-Val de Loire : des pays structurés par l'économie industrielle qui nécessite...	10
1.2 Pays des Châteaux et du Chinonais : des économies liées au secteur de l'énergie	12
1.3 Pays de Bourges, de Castellroussin-Val de l'Indre et Chartrain : trois pays fortement urbanisés...	14
2/ Les pays à la typologie proche de la moyenne	17
2.1 Plus d'ouvriers dans les pays Drouais, Dunois, Loire-Touraine et Sancerre-Sologne	17
2.2 Une répartition des catégories socioprofessionnelles équilibrée dans le pays de Vierzon	19
2.3 La structure de l'emploi dans le Gâtinais très proche de celle de l'ensemble des pays	21
3/ Pays au Taux d'employé élevé	23
3.1 Brenne, Boischaut Nord et Berry/Saint-Amandois : l'économie résidentielle non marchande composante essentielle	23
3.2 Châtre-en-Berry, Touraine Côté Sud et Beauce-Val de Loire : un emploi sur deux dans le secteur résidentiel marchand	25
4/ Pays à fort taux d'ouvriers qualifiés	28
4.1 Beauce, Beauce-Gâtinais en Pithiverais, Loire-Beauce et Loire-Val d'Aubois : quatre pays structurés par le secteur exposé à la concurrence internationale	28
4.2 Le secteur résidentiel marchand majoritaire en Val de Creuse-Val d'Anglin	30
4.3 Vallée du Cher et du Romorantinais : une répartition de l'emploi à l'image de celle de l'ensemble des pays	31
5/ Pays à fort taux d'ouvrier non qualifié	33
5.1 Pays à forte dominante industrielle	33
5.2 Grande Sologne et Loire Nature : l'influence du secteur résidentiel marchand	36
6/ Les grandes agglomérations régionales	38
6.1 Les agglomérations de Orléans et de Tours : de forts taux d'encadrement	39
6.2 Les agglomérations de Bourges, Blois et Chartres : moins d'encadrement	39
6.3 Châteauroux et Montargis : moins de postes d'encadrement mais plus d'ouvriers	41
6.4 Dreux : beaucoup d'ouvriers non qualifiés	41
TABLEAUX STATISTIQUES	43
SOURCE : Insee - CLAP - DADS 2003 - Fichier des agents de l'Etat	49
Pour comprendre ces résultats	55

SYNTHESE

Au 31 décembre 2003, la région Centre compte 760 000 emplois salariés. Elle se caractérise par d'importantes proportions d'ouvriers qualifiés (22,7 %) ou non qualifiés (9,5 %), soit 5 points de plus qu'à l'échelle de la métropole. En revanche, les professions dites d'encadrement (cadres et professions intermédiaires) et les employés sont moins bien représentés.

L'économie régionale garde un caractère industriel plus marqué que la métropole. Les activités qui produisent ou contribuent à produire des biens et des services destinés à un marché plus vaste que le seul marché local (secteurs exposés à la concurrence internationale) sont plus présentes. Ces activités emploient un peu plus de 25 % des salariés, soit 2 points de plus que la France métropolitaine. Celles essentiellement destinées à satisfaire les besoins des populations locales (économie résidentielle marchande) occupent une place importante dans l'économie régionale. Près d'un salarié sur deux (48 %) travaille dans ce secteur, une part sensiblement équivalente à celle de la métropole (48,5 %). Enfin, les activités affectées aux missions de service public (économie résidentielle non marchande) représentent 27 % des salariés de la région.

Les poids relatifs des catégories socioprofessionnelles, différents selon les territoires, invitent à construire une typologie s'appuyant sur ces données. Une classification de pays a ainsi été définie ; elle sert de fil conducteur à l'analyse.

Le premier groupe rassemble les pays au taux d'encadrement relativement élevé. Une présence importante de cadres et de professions intermédiaires qui ne résulte pas d'une orientation économique particulière, mais repose, au contraire, sur des paramètres différents selon les territoires. Les pays urbanisés de Bourges, Castelfranco-Val de l'Indre et Chartrain, structurés autour d'une grande ville, profitent de la présence d'établissements du secteur résidentiel non marchand et de la cohorte d'emplois publics associée. Dans les pays périurbains de Sologne-Val Sud et de la Forêt d'Orléans-Val de Loire, l'économie locale s'appuie principalement sur l'activité industrielle et des établissements de grande taille nécessitant une main d'œuvre plus qualifiée. Enfin, dans les pays des Châteaux et du Chinonais, l'économie est fortement associée au secteur de l'énergie via la présence de centrales nucléaires.

Le second groupe est constitué de pays où la représentation des différentes catégories socioprofessionnelles est sensiblement identique à celle observée dans l'ensemble des pays. Les ouvriers demeurent la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée (près de 37 % des salariés), les cadres et professions intermédiaires représentent environ un tiers des salariés tandis que les employés en constituent 30 %. Dans les pays Drouais, Dunois, Loire-Touraine et Sancerre-Sologne, l'activité industrielle est très présente. Elle repose sur de nombreuses unités de taille moyenne. Dans le pays de Vierzon, l'économie résidentielle non marchande demeure une composante essentielle du tissu économique local. En revanche, le secteur non marchand est peu développé dans le pays du Gâtinais. Dans ce pays, l'emploi est presque majoritairement issu du secteur résidentiel marchand.

Les pays de Beauce-Val de Loire, de la Brenne, du Boischaut Nord, de la Châtre-en-Berry, du Berry-Saint-Amandois et de la Touraine Côté Sud constituent le troisième groupe. **Ce sont principalement des pays à dominante rurale. Ils se caractérisent par des proportions élevées d'employés,** conséquence à la fois d'une forte implantation des activités relevant du secteur résidentiel mais également de la faible part des emplois du secteur exposé à la concurrence internationale. Toutefois, l'orientation économique de ces pays diffère selon les territoires. En pays de Brenne, du Boischaut Nord et du Berry/Saint-Amandois, l'économie résidentielle non marchande est une composante essentielle du tissu économique. C'est dans ces pays que les employés sont les mieux représentés parmi les catégories socioprofessionnelles ; 39

% dans la Brenne et 37 % en Berry/Saint-Amandois, soit respectivement 9 et 7 points de plus que dans l'ensemble des pays. Dans les pays de la Châtre-en-Berry, Touraine Côté Sud et Beauce-Val de Loire, le secteur résidentiel marchand offre plus de la moitié des emplois des territoires.

Le quatrième groupe rassemble six pays ayant en commun une part élevée d'ouvriers, et notamment d'ouvriers qualifiés. Le pays du Val de Creuse-Val d'Anglin possède la part d'ouvriers qualifiés la plus élevée (35,8 %), soit 10 points de plus que la moyenne de l'ensemble des pays. Dans ce pays l'industrie est souvent de type traditionnel (construction aéronautique) ou ancienne (habillement). Pour les pays de Beauce, de Beauce-Gâtinais en Pithiverais, de Loire-Beauce et de Loire-Val d'Aubois, le tissu économique local est assez fortement structuré par les activités liées au secteur exposé à la concurrence internationale. Ici, les proportions d'ouvriers qualifiés sont proches ou supérieures à 30 %. Après la fermeture de l'usine de production automobile MATRA de Romorantin-Lanthenay, l'emploi industriel est moins concentré dans le pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. Néanmoins, plus d'un emploi sur quatre (29 %) est un emploi d'ouvrier qualifié. Les ouvriers sont également très présents dans le secteur résidentiel marchand.

Le dernier groupe comprend six pays où la part des ouvriers non qualifiés dans l'emploi salarié est élevée (+ 12 %) : pays du Vendômois, du Perche, d'Issoudun et de la Champagne Berrichonne, du Giennois, de la Grande Sologne et de Loire Nature. Ils se caractérisent par une forte présence du secteur exposé à la concurrence internationale. Dans le pays du Vendômois, près de 40 % des emplois appartiennent à ce secteur contre un peu moins de 29 % pour l'ensemble des pays. En Grande Sologne, près de 19 % des salariés ne possèdent aucune qualification contre 11 % pour l'ensemble des pays.

Dans les agglomérations, le profil socioprofessionnel des salariés est sensiblement différent de celui observé à l'échelon régional. La part des emplois d'encadrement est plus élevée dans la plupart des agglomérations (42 %) ; à l'inverse les ouvriers sont moins représentés (25 %). Ceci procède d'une tertiariisation de l'emploi plus marquée dans les territoires urbains ; notamment dans les chefs-lieux de département, et d'une moindre représentation des activités du secteur exposé à la concurrence internationale. Afin de préciser l'analyse, les agglomérations seront réparties en quatre groupes. Les agglomérations de Orléans et de Tours où les taux d'encadrement sont très importants (43 % des emplois salariés) constituent le premier groupe. Les agglomérations de Bourges, de Blois et de Chartres composent le second ; les postes d'encadrement y sont un peu moins nombreux (40 %). Le troisième groupe rassemble les agglomérations de Châteauroux et de Montargis ; dans ces territoires, moins de postes d'encadrement mais plus d'ouvriers (30 %). Enfin l'agglomération de Dreux occupe une position originale sur l'échiquier des agglomérations régionales. Les ouvriers sont en effet surreprésentés parmi les salariés (34 %).

Au-delà du classement des pays et des agglomérations selon les caractéristiques économiques de leurs emplois, est également présenté, pour chacun d'eux, le profil démographique de leurs salariés lié certes à la nature des postes de travail mais également associé aux dynamiques qui animent ces territoires. On observera ainsi que dans les pays les plus urbanisés et les agglomérations (à l'exception de celles de Châteauroux et de Bourges), les jeunes occupent une place plus importante parmi les salariés ; ou encore une forte féminisation de l'emploi dans les pays à dominante rurale du sud de la région, notamment ceux où le secteur exposé à la concurrence internationale est peu présent.

QUELS EMPLOIS DANS LES PAYS DE LA REGION CENTRE ?

L'économie d'un territoire est structurée autour de trois grands types d'activités : celles rattachées à la sphère industrielle, définie au sens large (secteur industriel exposé à la concurrence internationale), en y incluant notamment les services aux entreprises, le commerce de gros et le secteur des transports, celles affectées à des activités marchandes visant principalement à satisfaire les besoins des populations locales, y compris le secteur de l'énergie (économie résidentielle marchande) et enfin celles liées aux différentes activités administrées (économie résidentielle non marchande).

Les différentes mutations de l'appareil productif rencontrées au cours de ces dernières années ont modifié le poids économique des différents types d'activités, et profondément remodelé les spécialisations professionnelles des régions. Ces évolutions de l'emploi se sont manifestées notamment par une réduction des emplois dans le secteur industriel et une augmentation des emplois dans les services aux populations, une croissance du nombre des employés et une diminution des emplois industriels non qualifiés. Parallèlement, ce mouvement s'est accompagné d'une féminisation de l'emploi et du développement du travail à temps partiel, en particulier chez les femmes. La région Centre n'a pas échappé à cette métamorphose du paysage socio-économique, bien qu'elle conserve, au regard de la plupart des autres régions françaises, un caractère industriel marqué.

Plus d'ouvriers en région Centre

Au 31 décembre 2003, la région Centre compte 760 000 emplois salariés¹. Parmi eux, les cadres et professions intermédiaires représentent 37,7 % des emplois salariés régionaux. Ce taux d'encadrement est légèrement inférieur à celui de la France de Province (38,7 %). Il situe la région à près de 5 points de Rhône-Alpes (42,4 %).

La région se caractérise par des proportions plus importantes d'ouvriers qualifiés (22,7 %) ou non qualifiés (9,5 %). Ceci résulte de l'influence d'une histoire industrielle ancienne avec les industries du cuir, du caoutchouc, de la porcelaine mais également des conséquences du développement de l'industrie régionale au cours des années 60 et 70 et de l'implantation de nombreuses unités de production réalisées dans le cadre des opérations de décentralisation (mécanique, plasturgie, cosmétiques...).

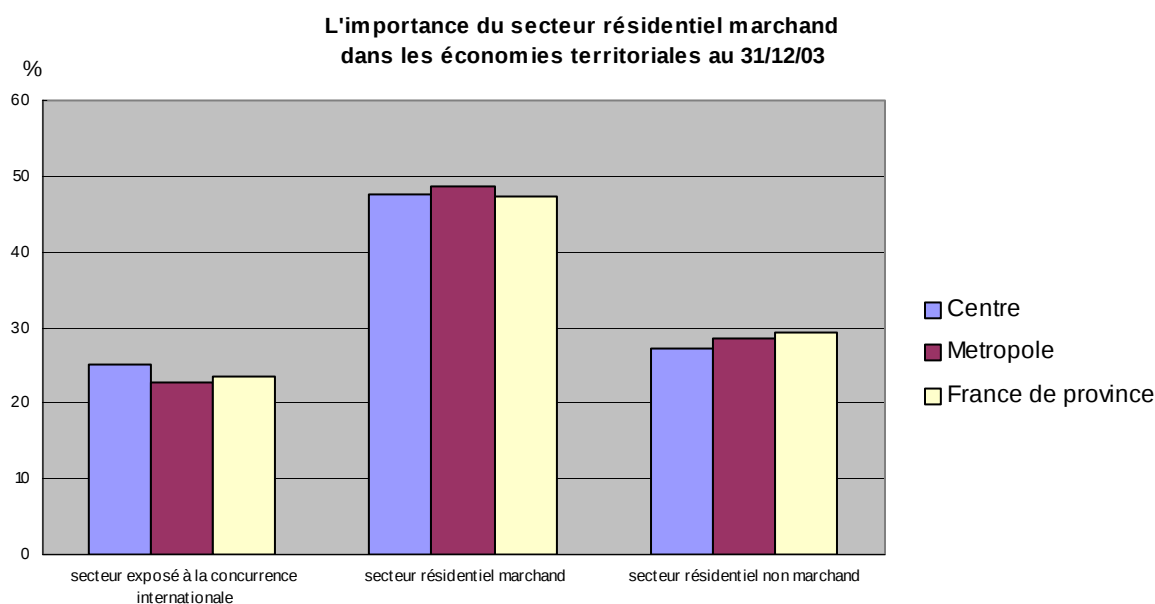
La part des employés au sein de l'appareil productif (30,2 %) est également inférieure à celle observée dans la moyenne de la France de province et dans une majorité de régions. C'est en Corse que les employés sont les plus représentés (40,7 %).

L'étude porte sur l'ensemble des postes de travail occupés par des salariés au 31 décembre 2003 en région Centre. A l'exception des salariés de l'agriculture, des entreprises de travail temporaire, des services domestiques et des militaires.

¹ Pour plus de précision, se reporter à la note méthodologique.

L'économie résidentielle marchande prépondérante

L'économie résidentielle, prise dans son ensemble, occupe une place de plus en plus importante dans la plupart des territoires. Le poids croissant des emplois dans les services aux populations fait de ces secteurs une composante essentielle des différents territoires métropolitains. En région Centre, l'économie résidentielle marchande représente 47,7 % des emplois. Une part assez proche de celle de la France de province, mais qui situe la région parmi les mieux dotées dans ce secteur (7^{ème} rang). Cette importance du secteur marchand se réalise quelque peu au détriment du secteur non marchand ; domaine légèrement en retrait dans la région avec 27,2 % des emplois soit deux points de moins que la France de province. En Languedoc-Roussillon et en Corse, où la fonction publique est un des piliers de l'emploi régional, l'économie résidentielle non marchande représente respectivement 35 % et 36,3 % des emplois.



Source : Insee - CLAP - DADS 2003 - fichier des agents de l'Etat

L'économie résidentielle participe, de fait, de l'effritement du secteur industriel exposé à la concurrence internationale. La part du secteur industriel demeure toutefois plus grande dans la région qu'en métropole. Le secteur industriel occupe plus d'un emploi sur quatre ; soit deux points de plus qu'en France de province. Les régions de tradition industrielle ancienne comme la Franche-Comté et l'Alsace emploient respectivement 28,9 % et 31,8 % de leurs effectifs dans l'industrie.

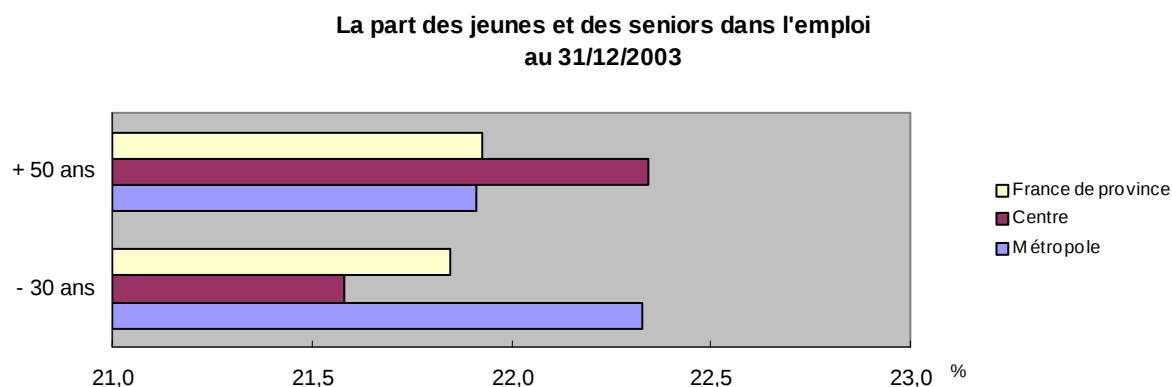
Moins de jeunes salariés

Dans l'appareil productif régional, les jeunes de moins de 30 ans sont moins nombreux que les plus âgés. Ils représentent 21,6 % des actifs occupant un emploi contre 22,3 % pour les plus de 50 ans. Globalement l'offre d'emploi régionale profite davantage aux « seniors » qu'aux jeunes, puisque l'on dénombre, au niveau de la France de province, autant de jeunes (21,8 %) que de seniors (21,9 %).

C'est en Ile-de-France (23,8 %) et en Alsace (23,6 %) que les jeunes sont les mieux représentés parmi les actifs ayant un emploi. En Limousin, les jeunes représentent 18,9 % des emplois.

Les seniors sont naturellement plus nombreux au sein de l'appareil productif dans les régions démographiquement vieillissantes. Ils représentent près d'un salarié sur quatre dans le Limousin et en Auvergne.

En région Centre comme en France, les plus de 50 ans mettent à profit leur ancienneté dans le travail et leur expérience professionnelle pour bénéficier de postes d'encadrement : 26 % d'entre eux occupent un emploi d'encadrement. Pour les mêmes raisons, ils sont peu nombreux à occuper un emploi d'ouvrier non qualifié (17,5 %). Parmi les employés et les ouvriers qualifiés, un salarié sur cinq a plus de 50 ans.



Source : Insee - CLAP- DADS 2003 - Fichier des agents de l'Etat

Dans la région, au sein des différentes catégories socioprofessionnelles, les jeunes sont souvent recrutés comme employés et ouvriers non qualifiés. Ils représentent donc naturellement, une part importante parmi les employés et les ouvriers non qualifiés. Ils sont relativement moins nombreux parmi les cadres (16,5 %). Enfin, parmi les ouvriers qualifiés, un salarié sur cinq a moins de 30 ans.

L'appareil productif régional se distingue de la majorité des autres régions françaises par son offre d'emplois. En premier lieu, l'accès aux postes de responsabilité semble plus ouvert aux jeunes : proportionnellement plus de postes de cadres qu'en France de province (16,2 %). Le Nord-Pas-de-Calais (19,2 %) et l'Ile-de-France sont les régions où les parts des jeunes parmi les cadres sont les plus élevées ; contrairement au Limousin (13,9 %) mais, plus encore, à la Corse où seuls 11 % des postes d'encadrement sont occupés par un jeune de moins de 30 ans.

En second lieu, l'offre d'emplois d'ouvriers non qualifiés pour les jeunes est relativement limitée. En effet, même si les jeunes représentent 30 % des emplois parmi les ouvriers non qualifiés, cette part est l'une des plus faibles des régions métropolitaines. Seules, la Champagne-Ardenne et l'Ile-de-France possèdent des taux inférieurs. C'est dans le Languedoc-Roussillon que les jeunes sont les plus nombreux parmi les ouvriers non qualifiés.

Le développement de l'activité féminine

Depuis la fin des années 60, la croissance des taux d'activité féminins a été soutenue et régulière. En décembre 2003, les femmes occupent 47 % des emplois de la région Centre soit un taux supérieur d'un point à celui de la France de province. C'est en Bretagne que la part des

femmes est la plus importante (47,9 %) alors que dans le Nord-Pas-de-Calais la féminisation des emplois affiche un retard de trois points par rapport à celui de la France de province.

Le développement de l'activité féminine a accompagné le développement du secteur tertiaire. Dans le secteur des services marchands, les femmes ont bénéficié des créations d'emplois dans le commerce de détail alimentaire (super et hypermarchés), dans les domaines de la santé et de l'action sociale marchande (établissements pour personnes âgées) et surtout dans les services non marchands (éducation, santé).

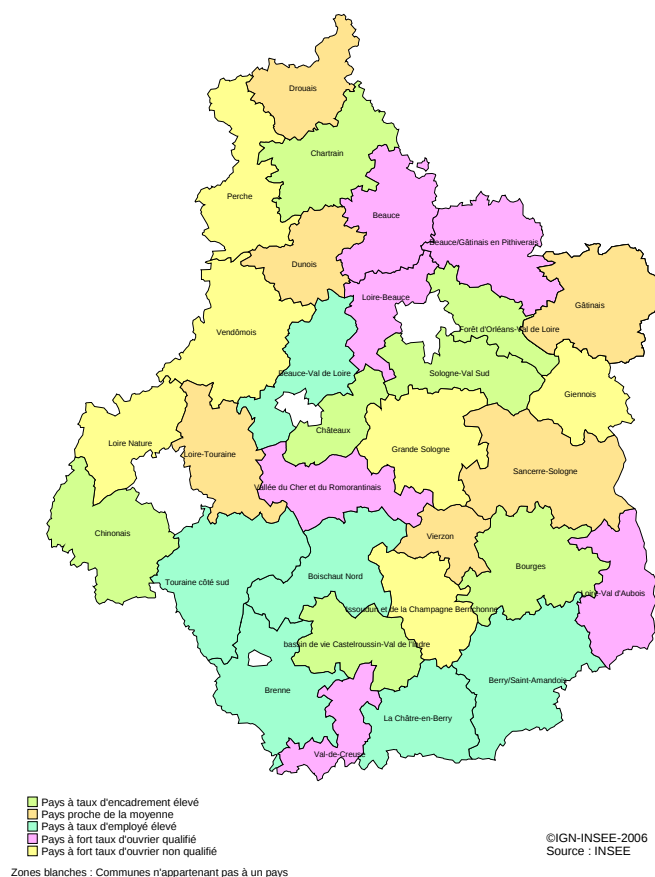
En métropole, la population travaillant à temps partiel est essentiellement féminine (70 %). Dans la région, près de 75 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. La région se situe ainsi parmi celles où le temps partiel féminin est le plus développé.

Une approche des emplois des pays par la répartition sectorielle de l'activité économique

L'économie résidentielle regroupe plus de 44 % des emplois dans deux pays sur trois et son poids est toujours important. Ce dernier ne tombe jamais en dessous de 30 % des emplois locaux. A l'inverse, le secteur exposé à la concurrence internationale occupe une place de moins en moins importante au sein des économies locales. Ce faisant, ces évolutions des appareils productifs ont engendré une redistribution des emplois au travers de la grille des catégories socioprofessionnelles. Dans l'ensemble des pays, les cadres et les professions intermédiaires, qui représentent pour cette étude « l'encadrement », occupent une place importante dans le tissu économique. Les employés sont les mieux représentés des catégories socioprofessionnelles ; à l'inverse le poids des ouvriers non qualifiés tend à diminuer. Enfin, un emploi sur quatre est un emploi d'ouvrier qualifié.

Les poids relatifs de ces grandes catégories socioprofessionnelles invitent à construire une typologie des pays s'appuyant sur cette classification, et au-delà d'en mesurer le potentiel, l'emploi étant une des préoccupations majeures des habitants. Cinq groupes de pays sont ainsi été définis. Au-delà de l'analyse par pays, on étudiera les spécificités socioprofessionnelles des emplois occupés dans les huit principales agglomérations de la région.

Typologie des pays
selon les qualifications socioprofessionnelles



1/ Les pays au taux d'encadrement élevé

Dans un premier groupe, nous avons rassemblé les pays où le taux d'encadrement (part des cadres et des professions intermédiaires) est le plus élevé. Ce groupe est constitué de 7 pays assez différents les uns des autres de part leur structure économique et de part l'urbanisation de leur territoire. Les pays urbains de Chartres, de Bourges et de Châteauroux en font partie, mais aussi les pays péri-urbains de la Sologne-Val Sud, de la Forêt d'Orléans, des Châteaux et enfin le pays du Chinonais. Au sein de ces pays, l'orientation économique, différente selon les territoires, invite à la création de trois sous-ensembles.

1.1 Sologne-Val Sud et Forêt d'Orléans-Val de Loire : des pays structurés par l'économie industrielle qui nécessite...

Situés à proximité de l'agglomération orléanaise, les pays de Sologne Val Sud et de la Forêt d'Orléans-Val de Loire offrent un nombre d'emplois relativement restreint, respectivement 8 800 et 12 200 emplois. Au RP99, on dénombrait un emploi au lieu de travail pour 1,7 actifs en Sologne-Val sud (1,5 actifs pour la Forêt d'Orléans-Val de Loire). De nombreux actifs doivent donc se rendre donc à l'extérieur de ces territoires pour travailler. ²

Au sein de ces pays, la présence de nombreux établissements issus des secteurs exposés à la concurrence internationale témoigne du caractère fortement industrialisé de ces territoires. L'économie résidentielle destinée à satisfaire les besoins de la population est, quant à elle, moins présente.

Le pays de la Sologne-Val Sud est celui où la part des emplois relevant du secteur industriel et des services aux entreprises (42,4 %) est la plus élevée de l'ensemble des pays ; soit près de 15 points de plus que la moyenne des pays. L'activité économique locale est concentrée autour des secteurs industriels des biens intermédiaires (Saint-Gobain à Sully-sur-Loire) et des biens d'équipement (TDA Armements SAS à la Ferté-Saint-Aubin). Ce sont généralement des établissements industriels de taille moyenne (de l'ordre de 500 emplois).

Dans le pays de la Forêt d'Orléans-Val de Loire, l'économie locale repose en grande partie sur l'activité industrielle et les structures relativement importantes des secteurs des industries des biens d'équipement (Baudin-Chateaufort à Chateaufort-sur-loire) et des industries agroalimentaires (Masterfoods à Saint Denis de l'Hôtel). Elle s'appuie également sur la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly, 1^{er} employeur du pays, seul établissement de taille significative du secteur résidentiel marchand du pays.

...une main d'œuvre plus qualifiée

Ces secteurs industriels requièrent une main d'œuvre plus qualifiée. C'est pourquoi, dans ces pays, les taux d'encadrement et d'ouvrier qualifié sont élevés et supérieurs à la moyenne de l'ensemble des pays.

Le pays de la Forêt d'Orléans est celui où le taux d'encadrement est le plus élevé de l'ensemble des pays (40 %). En Sologne-Val Sud, 36 % des emplois sont constitués de postes de cadres ou de professions intermédiaires.

Les ouvriers qualifiés représentent respectivement 27 % et 28 % des emplois en Sologne-Val sud et en Forêt d'Orléans, soit 2 et 3 points de plus que la moyenne des pays.

En contrepartie, on constate dans ces pays, une sous-représentation des autres catégories socioprofessionnelles. Ainsi, les employés sont moins présents : respectivement 23 % et 27 % d'employés en Forêt d'Orléans et Sologne-Val sud contre 30 % en moyenne pour l'ensemble des pays.

Les ouvriers non qualifiés représentent quant à eux moins de 10 % des emplois proposés par les établissements de ces territoires, une part légèrement inférieure à celle de l'ensemble des pays.

Une économie résidentielle moins présente

En Forêt d'Orléans, l'importance du secteur industriel exposé à la concurrence internationale se réalise au détriment du secteur résidentiel non marchand qui ne représente que 17 % des emplois du territoire. Ce déficit d'emplois dans le secteur non marchand procède d'une faible implantation d'établissements des secteurs de l'administration ou de la santé.

A l'inverse, en Sologne-Val sud, la prédominance du secteur industriel se fait plutôt aux dépens du secteur résidentiel marchand. Dans ce pays, seuls 37 % des emplois sont issus du secteur résidentiel marchand contre 45,5 % dans la moyenne des pays. Cette faible représentation du secteur marchand peut résulter de la proximité de l'agglomération orléanaise ; elle peut être également une conséquence indirecte des migrations domicile-travail : les nombreux actifs qui travaillent hors du pays réalisant en particulier une majorité de leurs achats à proximité de leur lieu de travail.

Des jeunes présents dans l'appareil productif

En Forêt d'Orléans-Val de Loire, le nombre d'emplois occupés par les jeunes de moins de 30 ans est supérieur à ceux détenus par les plus de 50 ans. Les proportions de jeunes au sein des différentes catégories socioprofessionnelles sont très diversifiées et souvent supérieures à celles rencontrées dans la moyenne des pays. Dans le territoire, la part des jeunes parmi les ouvriers qualifiés (23,1 %) est supérieure de 4 points à la moyenne des pays. C'est parmi les cadres que l'on rencontre le moins de jeunes (16 %), une part toutefois légèrement supérieure à celle rencontrée dans de nombreux pays.

Des seniors moins bien représentés

Les seniors semblent moins présents dans l'appareil productif local. En revanche, les parts des seniors parmi les différentes catégories socioprofessionnelles sont mieux équilibrées. Les plus de 50 ans représentent généralement près de 20 % de chaque catégorie socioprofessionnelle ; des proportions souvent inférieures à celles constatées dans l'ensemble des pays. Les pays de Sologne-Val Sud et de la Forêt d'Orléans-Val de Loire possèdent les taux de seniors parmi les cadres les plus bas de l'ensemble des pays de la région (respectivement 23,4 % et 22,3 %).

En outre, en Sologne-Val Sud, une proportion plus forte de seniors parmi les ouvriers qualifiés (24,3 %) compense une présence moindre parmi les ouvriers non qualifiés (16,5 %).

Une faible féminisation des emplois

Les emplois sont occupés en large majorité par des hommes. C'est en Forêt d'Orléans-Val de Loire que leur part dans l'appareil productif est la plus importante (62,6 %). En Sologne-Val Sud, leur part est plus faible, mais reste néanmoins supérieure à la moyenne de l'ensemble des pays (56,1 %). La structure de l'appareil économique explique la part élevée d'emplois masculins. Des

hommes qui occupent principalement des emplois d'encadrement (41 % d'entre eux en Forêt d'Orléans-Val de Loire et 38,5 % en Sologne-Val Sud) ou d'ouvrier qualifié (40,5 % pour chacun des pays). Les femmes quant à elles occupent surtout des postes d'employés. Environ un tiers d'entre elles ont des responsabilités d'encadrement.

1.2 Pays des Châteaux et du Chinonais : des économies liées au secteur de l'énergie

Le pays des Châteaux est l'un des pays de la région où le nombre d'emplois est le plus faible (5 500 emplois). Moins d'un salarié résident sur quatre travaille dans le pays. Celui-ci est donc un territoire à vocation résidentielle ; une orientation qui est confirmée par le fort taux migratoire domicile-travail observé au cours de ces dernières années. Dans le pays du Chinonais, où le potentiel économique local est plus en rapport avec la demande de travail des actifs résidents, le nombre d'emploi est plus élevé (16 800 emplois), soit un emploi pour 1,3 actifs.

Une forte présence du secteur résidentiel marchand

Les appareils productifs des pays des Châteaux et du Chinonais se caractérisent par une forte présence du secteur résidentiel marchand et une sous-représentation du secteur exposé à la concurrence internationale.

Le secteur résidentiel marchand représente en effet plus de la moitié des emplois. Dans le pays du Chinonais, 57 % des emplois émanent de ce secteur ; dans le pays des Châteaux, près de sept emplois sur dix sont issus du secteur résidentiel marchand, soit le taux le plus élevé de l'ensemble des pays de la région.

Le poids important du secteur résidentiel marchand résulte, en grande partie, de l'implantation d'une centrale nucléaire au sein de chaque territoire. La centrale de Chinon emploie plus de 700 salariés, celle de Saint-Laurent-des-Eaux 1 300 salariés environ. Ces établissements représentent 8 % et 13 % des emplois de leur pays respectif.

Au-delà de leur taille, ces grands établissements structurent l'emploi salarié local et influent de façon significative sur les appareils productifs, notamment au travers des entreprises de sous-traitance et les nombreux établissements liés aux services à la personne. Quelques établissements d'importance moyenne viennent compléter la prévalence du secteur résidentiel marchand.

Une sous-représentation du secteur industriel concurrentiel

Au contraire de l'économie résidentielle marchande, le secteur industriel et les services aux entreprises exposés à la concurrence internationale pèse moins de 15 % des emplois dans les appareils productifs des pays : il s'agit des taux les plus bas de l'ensemble des pays de la région. La palme revient au pays des Châteaux où seuls 11 % des emplois salariés relèvent du secteur exposé à la concurrence internationale, soit la part la plus faible de l'ensemble des pays.

Dans les pays des Châteaux et du Chinonais, on dénombre un emploi dans l'industrie pour deux emplois dans le secteur résidentiel non marchand et un emploi dans l'industrie pour cinq emplois dans le secteur résidentiel marchand : des proportions très éloignées de celles constatées dans l'ensemble des pays.

De fait, les établissements du secteur industriel sont quasiment absents de la liste des dix plus grands établissements des territoires. Dans le pays du Chinonais, leur maintien n'est dû qu'à la présence de quelques établissements de petite taille ; dans le pays des Châteaux, aucun établissement industriel de plus de 100 salariés n'est répertorié.

Entre ces deux secteurs, le secteur résidentiel non marchand est relativement peu présent dans le pays des Châteaux (20 % des emplois). Le secteur est mieux implanté dans le Chinonais où sa contribution à l'appareil productif est plus significative (29 % des emplois), notamment grâce à l'hôpital de Chinon, deuxième établissement du territoire de par la taille.

Un taux de qualification élevé

De la structure des appareils productifs résultent des emplois plus qualifiés que dans une majorité de pays de la région. Le taux d'encadrement (cadres et professions intermédiaires), assez élevé, est proche de 37 %. Dans les pays des Châteaux et du Chinonais, les taux d'encadrement sont particulièrement importants dans le secteur résidentiel marchand (35 %), soit 10 points de plus qu'à l'échelon de référence.

Les cadres représentent 14 % des salariés dans le pays des Châteaux. Près de la moitié d'entre eux exercent dans le secteur résidentiel marchand.

Dans le Chinonais, les cadres sont moins présents mais les professions intermédiaires plus représentées (25 % des salariés). Comme dans la majorité des pays, les employés sont les plus nombreux des différentes catégories socioprofessionnelles (32 %) ; soit 2 points de plus que dans la moyenne des pays.

Reflet de la faible industrialisation de leur territoire, les ouvriers non qualifiés ne représentent que 7 % des effectifs salariés.

Dans les pays des Châteaux et du Chinonais, le nombre de salariés âgés de plus de 50 ans est supérieur à celui des moins de 30 ans. Là s'arrête la comparaison entre les deux territoires. En effet, dans le pays des Châteaux, les jeunes sont légèrement plus nombreux (21,1 %) que dans l'ensemble des pays (20,7 %) et impriment de ce fait au territoire un caractère plus jeune que dans le Chinonais où les jeunes ne représentent que 19,7 % des salariés. Ce pays semble plus ouvert aux salariés de 30 à 50 ans qui représentent 59 % de l'ensemble des salariés.

Des postes peu qualifiés pour les jeunes

Les emplois d'ouvriers qualifiés et d'ouvriers non qualifiés sont plus souvent proposés aux jeunes de moins de 30 ans que dans l'ensemble des pays. Dans le Chinonais, 24 % des ouvriers qualifiés sont de jeunes salariés. Dans le pays des Châteaux, 42,5 % des ouvriers non qualifiés ont moins de 30 ans. C'est la seule fois, parmi l'ensemble des pays et quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle considérée, que les jeunes sont plus nombreux que les autres classes d'âge.

Le statut professionnel des plus de 50 ans ne présente pas de spécificité par rapport au territoire de référence. Ainsi, c'est parmi les cadres que les seniors sont les mieux représentés (32 %). A l'inverse, ils sont moins présents parmi les ouvriers non qualifiés (17 %).

Une féminisation des emplois en retrait dans le pays des Châteaux

Dans le pays du Chinonais, le taux de féminisation des emplois (46 %) est proche de celui de l'ensemble des pays ; à l'inverse du pays des Châteaux où seuls 38 % des emplois sont occupés par des femmes, soit le 2^{ème} taux le plus bas de l'ensemble des pays. Cette très faible féminisation des emplois peut s'expliquer par la spécificité masculine des emplois proposés par la centrale nucléaire et la faible part du secteur résidentiel non marchand dans le pays des Châteaux, secteur généralement plus ouvert aux emplois féminins.

Le statut d'employé reste plus féminisé : plus de 55 % des femmes ont un statut d'employé. Dans le pays du Chinonais, les femmes représentent près de 80 % des employés. De fait, la place des femmes au sein des autres catégories socioprofessionnelles est plus restreinte, notamment parmi les ouvriers qualifiés. Ainsi dans le pays des châteaux, les femmes représentent moins de 5 % des ouvriers qualifiés.

Le temps partiel développé

Le travail à temps partiel est plus développé que dans une majorité de pays de la région. Dans le Chinonais, 23 % des emplois sont à temps partiel. Près de 40 % des femmes ayant un emploi l'occupe à temps partiel. On observe les mêmes réalités dans le pays des Châteaux avec toutefois une emprise moindre du temps partiel. A noter que 36 % des emplois à temps partiel sont occupés par des hommes dans le pays des Châteaux ce qui en fait le taux le plus important de l'ensemble des pays.

1.3 Pays de Bourges, de Castelroussin-Val de l'Indre et Chartrain : trois pays fortement urbanisés...

Le dernier sous-ensemble des pays à taux d'encadrement élevé est composé des pays de Bourges, Castelroussin-Val de l'Indre et Chartrain, territoires à dominante urbaine, structurés autour d'une grande ville, où le secteur résidentiel non marchand occupe une place importante.

Ces pays ne forment pas un ensemble homogène, le pays Chartrain ayant des spécificités différentes de celles des pays de Bourges et de Castelroussin-Val de l'Indre. Ainsi, les appareils productifs des pays de Bourges et de Castelroussin-Val de l'Indre offraient en 1999 quasiment autant d'emplois que d'actifs sur leur territoire ; à la différence du pays Chartrain où l'on dénombrait un emploi pour 1,3 actifs. Ce dernier pays, situé aux franges franciliennes, est impacté par le dynamisme de la région parisienne et de l'attractivité de son appareil productif.

... où le secteur résidentiel non marchand occupe une place déterminante...

Dans les grandes agglomérations, le développement de l'économie résidentielle non marchande et la croissance des emplois notamment dans les services administrés participent aux dynamiques économiques et démographiques périurbaines.

L'augmentation des emplois est alimentée, pour partie, par la croissance des emplois dans l'éducation, la santé et l'action sociale. Le secteur résidentiel non marchand, sans être devenu le secteur dominant de leur territoire, est néanmoins un élément important de l'appareil productif local.

Ce secteur est mieux représenté que dans l'ensemble des pays (25,7 %), notamment dans les pays de Bourges et de Castelroussin-Val de l'Indre où 30 % des emplois proviennent du secteur résidentiel non marchand. Dans le pays Chartrain, seuls 27 % des emplois sont issus de ce secteur.

Rapporté à la population, ces pays possèdent un nombre d'emplois non marchands parmi les plus élevés des pays de la région : 10 emplois non marchands pour 1 000 habitants pour le pays Chartrain et 12 emplois non marchands pour 1 000 habitants pour les pays de Bourges et de Castelroussin-Val de l'Indre, contre 7,5 pour 1 000 habitants pour l'ensemble des pays.

Le secteur industriel et les services aux entreprises exposés à la concurrence internationale représentent pour leur part environ un quart des emplois du territoire. Le secteur résidentiel marchand occupe quant à lui, environ 45 % des emplois de leur territoire.

... malgré la présence de grandes entreprises industrielles

Les tissus économiques de ces pays se caractérisent par la présence de nombreux établissements employant plus de 1 000 salariés. Ils sont souvent issus du secteur public (centres hospitaliers, mairie) mais appartiennent également à la sphère industrielle et des services aux entreprises exposées à la concurrence internationale (MBDA dans le pays de Bourges, Sealed Air SAS dans le pays Chartrain, Montupet dans le pays Castelroussin-Val de l'Indre). Au côté de ces « majors », on compte une grande variété d'entreprises moyennes de plus de 500 salariés.

Une faible proportion d'ouvriers

Au travers de ce rapide panorama des entreprises de ces territoires, il ressort un taux d'encadrement plus élevé que dans l'ensemble des pays (34 %), notamment dans le pays de Bourges (39 %). Globalement, les cadres et professions intermédiaires représentent la moitié des salariés du secteur résidentiel non marchand ; un peu plus du tiers des salariés de l'industrie et les services aux entreprises exposés à la concurrence internationale et 30 % des salariés du secteur résidentiel marchand.

Les employés constituent un tiers des salariés dans le pays de Bourges, un peu moins dans les deux autres pays.

Dans les pays de Bourges et Chartrain, où la structure de l'économie associe tertiarisation des emplois (établissements publics, Azur assurances) et entreprises industrielles à haute technologie (MBDA), la part d'ouvriers qualifiés ou non qualifiés est inférieure à celle de l'ensemble des pays. Un salarié sur cinq est ouvrier qualifié et 8 % des salariés sont ouvriers non qualifiés.

Dans le pays Castelroussin-Val de l'Indre, on dénombre plus d'ouvriers qualifiés et d'ouvriers non qualifiés, mais leurs parts demeurent inférieures à celles de l'ensemble des pays.

L'âge : des différences notables

Dans ces trois pays, le nombre de salariés âgés de plus de 50 ans est supérieur à celui des moins de 30 ans. Une analyse détaillée, des diverses tranches, permet de mieux qualifier les différents territoires : un pays jeune (Chartrain), un autre plus âgé (Castelroussin-Val de l'Indre), enfin un pays très âgé (Bourges).

Dans le pays Chartrain, les jeunes représentent 21,6 % des emplois salariés. Dans le pays castelroussin-Val de l'Indre, les jeunes sont moins présents dans l'appareil productif (19,8 %) tandis que les plus âgés sont un peu plus nombreux que dans l'ensemble des pays. Le pays de Bourges est un de ceux où la part des plus âgés est la plus importante (24,8 %). Cette proportion importante de salariés de plus de 50 ans peut être, pour les générations futures de salariés, source d'opportunité de travail.

De manière générale, les jeunes sont bien représentés dans le pays Chartrain quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, à l'exception des cadres où leur part est inférieure à celle de

l'ensemble des pays. A l'inverse, dans le pays Castelroussin-Val de l'Indre, les jeunes représentent près de 15 % des cadres.

Les jeunes sont très peu nombreux parmi les ouvriers qualifiés (17,6 %) et les ouvriers non qualifiés (25,2 %) dans le pays de Bourges.

Les seniors sont en conséquence plus présents au sein des appareils productifs. A Bourges, on l'a vu, mais également dans les deux autres pays. Ainsi les salariés de plus de 50 ans représentent 24 % des professions intermédiaires dans le pays Castelroussin-Val de l'Indre et 19,5 % des ouvriers non qualifiés dans le pays Chartrain.

Plus d'emplois d'encadrement pour les femmes

La féminisation des emplois est plus importante dans les pays de Bourges et Chartrain que dans l'ensemble des pays (respectivement + 2 points et + 3 points). C'est toujours parmi les professions intermédiaires et les employés que les femmes sont les mieux représentées. Dans le pays Chartrain, 73 % des emplois de professions intermédiaires sont occupés par des femmes, soit 11 points de plus qu'à l'échelon de référence.

Dans ces territoires très urbanisés, les femmes sont plus nombreuses à avoir des responsabilités. Les taux d'encadrement sont parmi les plus élevés de l'ensemble des pays : 38 % dans le pays Chartrain, 35 % dans les deux autres pays.

La féminisation des emplois se traduit pour les femmes par plus d'emplois à temps partiel dans le pays de Bourges, par plus d'emplois à temps complet dans le pays Castelroussin-Val de l'Indre et dans le pays Chartrain.

2/ Les pays à la typologie proche de la moyenne

Les pays du Drouais, de Dunois, du Gâtinais, de Loire-Touraine, de Sancerre-Sologne et de Vierzon composent le second groupe. Dans ces territoires, la représentation des différentes catégories socioprofessionnelles est sensiblement identique à celle observée dans l'ensemble des pays. D'autres éléments permettent de les associer : une assez forte urbanisation de leur territoire (excepté le pays de Sancerre-Sologne à dominante rurale), et une situation géographique assez éloignée de l'axe ligérien (à l'exception du pays de Loire-Touraine).

La répartition des emplois selon les trois secteurs économiques fait apparaître trois sous-ensembles de pays. Le premier est constitué de quatre pays : Drouais, Dunois, Loire-Touraine et Sancerre-Sologne. Dans ces territoires, le secteur industriel exposé à la concurrence internationale est une composante importante de l'appareil productif. Le pays de Vierzon, où le secteur résidentiel non marchand est bien implanté, constitue un second sous-ensemble. Enfin, le pays du Gâtinais, où le secteur résidentiel marchand représente une part prépondérante dans l'appareil productif local, compose le dernier sous-ensemble.

2.1 Plus d'ouvriers dans les pays Drouais, Dunois, Loire-Touraine et Sancerre-Sologne

Des territoires où l'activité industrielle est maintenue

Les tissus économiques de ces quatre pays se caractérisent par une présence relativement forte du secteur exposé à la concurrence internationale : plus de 31 % de leur effectif salarié, soit deux points de plus que dans la moyenne des pays. Cette forte représentation du secteur industriel se réalise aux dépens du secteur résidentiel marchand en pays Drouais et Dunois ; au détriment du secteur résidentiel non marchand pour les pays de Loire-Touraine et de Sancerre-Sologne.

Les appareils productifs reposent sur de nombreuses unités de taille moyenne. Au 31/12/2003, on ne dénombrait que trois établissements de plus de 1 000 salariés : les centres hospitaliers de Dreux et d'Amboise et LG Philips³ à Dreux.

L'emploi industriel est relativement concentré en Sancerre-Sologne et dans le pays Dunois autour des secteurs industriels traditionnels tels que les industries de la métallurgie et transformation des métaux (SOC MECACHROME à Aubigny-sur-Nère) ou de l'industrie du caoutchouc (PAULSTRA à Chateaudun). Ces deux établissements représentent plus de 20 % des emplois de l'industrie de leur territoire.

A l'inverse, l'industrie est moins concentrée en Loire-Touraine et dans le Drouais. L'industrie pharmaceutique, secteur dynamique en terme d'emplois, est bien implantée en Loire-Touraine et dans le Drouais, avec les établissements PFIZER et BEAUFOUR.

Le secteur résidentiel marchand est un peu mieux représenté en Sancerre-Sologne (46 %) qu'en Loire-Touraine, Dunois et Drouais. Dans ce dernier pays, seuls 39 % des emplois proviennent du secteur marchand, et ce malgré la présence d'établissements de grandes surfaces alimentaires parmi les plus gros employeurs.

Le secteur résidentiel non marchand est plus présent dans les pays Drouais (7,9 emplois pour 100 habitants) et Dunois (8,4 emplois pour 100 habitants), grâce notamment à l'implantation de centres hospitaliers. En revanche, le secteur est sous-représenté en Loire-Touraine et en Sancerre-Sologne. Cela se traduit notamment par un déficit d'emplois offerts par le secteur au

³ Depuis les effectifs de cet établissement ont fortement baissé.

regard de la population⁴ : 5,3 emplois pour 100 habitants en Sancerre-Sologne contre 7,5 pour la moyenne des pays.

Plus d'ouvriers en Loire-Touraine

Le profil des salariés par catégorie socioprofessionnelle se rapproche de celui de la moyenne des pays, le plus proche étant le pays Dunois. Cependant, la diversité des appareils productifs apporte quelques nuances quant à leur représentation.

Dans les pays de Sancerre-Sologne, Loire-Touraine et Drouais, les ouvriers sont proportionnellement plus nombreux que dans l'ensemble des pays (36 %). En Loire-Touraine, la part élevée d'ouvriers parmi les salariés (40 %) résulte pour partie des postes d'ouvriers non qualifiés plus nombreux notamment dans le secteur industriel exposé à la concurrence internationale. Ces derniers représentent environ 12 % de l'ensemble des salariés. Ce surcroît d'emplois d'ouvriers se réalise aux dépens des employés, moins présents notamment dans le secteur résidentiel marchand.

La place de l'encadrement dans l'emploi salarié de chaque pays est parfois très différente. Dans le pays Drouais, le secteur résidentiel non marchand offre le plus d'emplois d'encadrement (13,8 %) tandis que le secteur résidentiel marchand en fournit le moins (10,6 %). En Sancerre-Sologne, on enregistre le phénomène inverse : un secteur marchand avec de nombreux emplois d'encadrement (16,5 %) tandis que le secteur non marchand en offre 8,2 %.

Des indices de jeunesse⁵ élevés

Le pays de Loire-Touraine est l'un des rares pays où le nombre de salariés de moins de 30 ans est supérieur à celui des plus âgés. L'indice de jeunesse est de 1,01 contre 0,90 pour l'ensemble des pays. La répartition des emplois chez les jeunes fait apparaître un déficit d'employés (30 %) et une forte proportion d'ouvriers (29 %). Les indices de jeunesse des pays Drouais et de Sancerre-Sologne sont identiques (0,90). Ces indices expriment toutefois deux phénomènes différents : dans le Drouais, les jeunes salariés ainsi que les plus âgés sont proportionnellement plus nombreux que ceux de la moyenne des pays ; en Sancerre-Sologne, on observe le phénomène inverse.

L'appareil productif du Drouais est un de ceux qui permet aux jeunes d'accéder à des postes de responsabilité (30 %), en particulier de cadres (10 %). Les moins de 30 ans sont également nombreux à occuper un emploi d'ouvrier non qualifié. A l'inverse, seul un jeune sur cinq travaille en tant qu'ouvrier qualifié.

En Sancerre-Sologne, seuls 15 % des moins de 30 ans occupent un poste de professions intermédiaires, soit 3 points de moins que dans la moyenne des pays.

Dans ces territoires, les salariés de plus de 50 ans, à l'image de ceux des autres pays, occupent le plus souvent des postes d'encadrement. En Sancerre-Sologne, près de 12 % des seniors ont un emploi d'ouvrier non qualifié, une proportion très importante au regard des autres pays. En Loire-Touraine, on note une faible part d'employés (23 %) chez les salariés les plus âgés, soit près de 5 points de moins que dans l'ensemble des pays.

Beaucoup de jeunes parmi l'encadrement dans le pays Drouais

Dans les quatre pays étudiés, c'est parmi les ouvriers non qualifiés que la part des jeunes dans les appareils productifs est la plus élevée, généralement plus de 25 %. A l'opposé, les jeunes

⁴ Au recensement de 1999

⁵ l'indice de jeunesse est le rapport du nombre de salariés de moins de 30 ans sur le nombre de salariés de plus de 50 ans

représentent souvent moins de 15 % des cadres. Toutefois, c'est dans le pays Drouais que la part des jeunes dans les postes d'encadrement est la plus élevée (18 %).

Résultante d'indices de jeunesse relativement élevés en Loire-Touraine, Sancerre-Sologne et Drouais, les salariés de plus de 50 ans sont souvent moins bien représentés dans l'emploi salarié. Seule exception, dans le pays Drouais où un ouvrier sur quatre a plus de 50 ans, soit trois points de plus que dans la moyenne des pays.

Une très faible féminisation des emplois en Sancerre-Sologne

Dans les pays Dunois et Drouais, l'activité féminine est légèrement supérieure à celle enregistrée dans la moyenne des pays (46 %). En revanche, la féminisation des emplois demeure moins perceptible dans le pays de Loire-Touraine (43,5 %) et plus encore en Sancerre-Sologne (39 %). Les femmes occupent en majorité des postes d'employés. Leurs représentations au sein des différentes catégories socioprofessionnelles restent le plus souvent inférieures à celles des hommes. Les femmes demeurent moins nombreuses parmi les postes d'encadrement, notamment en Sancerre-Sologne (36 %), soit 8 points de moins que la moyenne des pays. En revanche, elles sont fortement majoritaires parmi les employés, notamment en Loire-Touraine où la féminisation des emplois atteint 80 %.

Plus d'une femme sur trois travaille à temps partiel en Sancerre-Sologne

Le travail à temps partiel est un phénomène désormais installé dans le paysage socio-économique des territoires. Ce type d'emploi représente 16 % des emplois dans le pays Drouais, il atteint 21 % en Sancerre-Sologne. Dans ce dernier pays, plus de 35 % des femmes travaillent à temps partiel, tandis que dans le pays Drouais, elles ne sont que 25 % à occuper ce type d'emploi.

Enfin, la féminisation des emplois à temps partiel demeure une réalité quel que soit le territoire considéré. Les femmes occupent souvent plus de 70 % des emplois à temps partiel, la palme revenant au pays Dunois (77 %).

2.2 Une répartition des catégories socioprofessionnelles équilibrée dans le pays de Vierzon

L'économie résidentielle non marchande : une composante essentielle du tissu économique du pays de Vierzon

Le pays de Vierzon se caractérise par une proportion d'emplois dans le secteur résidentiel non marchand (28,7 %) supérieure à l'ensemble de la moyenne des pays (25,7 %). Le poids important des emplois de ces services aux populations fait de ce secteur une composante essentielle de l'économie du territoire. L'implantation du centre hospitalier (900 salariés) et la mairie de Vierzon (680 salariés), les deux plus gros employeurs du territoire, expliquent pour partie la place du secteur résidentiel non marchand.

Le secteur industriel représente 28,3 % des emplois du territoire, soit une part équivalente à celle de l'ensemble des pays. Il est composé d'établissements de taille moyenne, aucune unité de production n'employant plus de 450 salariés. Le tissu industriel repose sur des activités traditionnelles régionales comme les industries du caoutchouc (PAULSTRA) ou de la fabrication d'équipements mécaniques (TIMKEN).

Le secteur résidentiel marchand emploie près de 4 500 salariés, soit la part la plus élevée (43 %) du tissu économique local. Une proportion qui reste toutefois inférieure à celle de la majorité des pays de la région.

Un peu moins de postes d'encadrement

L'analyse des emplois au travers de la grille des catégories socioprofessionnelles fait apparaître une répartition équilibrée entre les emplois d'encadrement, d'employés et d'ouvriers. Le taux d'encadrement (33 %) est néanmoins légèrement inférieur à celui rencontré dans la moyenne des pays. Il résulte principalement de proportions de cadres plus faibles dans les secteurs résidentiels marchands et exposés à la concurrence internationale.

Les employés sont bien représentés dans le tissu économique local. Près de 17 % de l'ensemble des salariés occupent un poste d'employé dans le secteur résidentiel marchand. Le secteur résidentiel non marchand en offre également de nombreux (13,5 %).

Les emplois d'ouvriers sont les plus nombreux au sein de l'appareil productif (34 %). Néanmoins, leur part demeure légèrement inférieure à celle rencontrée dans l'ensemble des pays (36 %). Ce léger déficit procède du peu d'emplois d'ouvriers non qualifiés (8,3 %), un taux parmi les plus faibles des pays de la région.

Un déficit de jeunes salariés

Dans le pays, l'indice de jeunesse (0,81) est l'un des plus bas des pays de la région. Cet indice traduit une part élevée (24 %) de salariés de plus de 50 ans mais plus encore un manque de jeunes (19,3 %) au sein de l'appareil productif.

Les moins de 30 ans occupent principalement des emplois d'ouvrier qualifié (23 %) ou d'employé (38 %). Ils sont en revanche peu nombreux à travailler sur un poste d'ouvrier non qualifié (11 %) ; seul le pays de Bourges possède un taux inférieur. Enfin, la structure de l'appareil productif permet à plus d'un jeune sur quatre (28 %) d'occuper un poste d'encadrement.

Les plus de 50 ans sont beaucoup plus nombreux à occuper un poste d'encadrement (37,5 %). Les emplois d'ouvriers qualifiés leur sont plus souvent dévolus que ceux d'ouvriers non qualifiés ; seuls 7 % d'entre eux travaillent sur ce type de poste.

Reflète d'un territoire vieillissant, la place des salariés de plus de 50 ans est très importante. Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle envisagée, les proportions des seniors sont supérieures à celles de la moyenne des pays.

La place des jeunes au sein des différentes catégories socioprofessionnelles est souvent identique à celle de la majorité des pays.

Une forte féminisation de l'emploi parmi les employés

Dans le pays, la part des femmes (46,1 %) et leurs places dans l'appareil productif sont à l'image de celles de la moyenne des pays. Moins présentes parmi les cadres, les professions intermédiaires et les ouvriers qualifiés, elles représentent plus de 75 % des employés.

Dans le pays, le travail à temps partiel représente 17 % des emplois, soit 2 points de moins que dans l'ensemble des pays. Les femmes occupent plus de trois-quarts de ces emplois.

2.3 La structure de l'emploi dans le Gâtinais très proche de celle de l'ensemble des pays

Le secteur résidentiel non marchand peu développé

Le pays du Gâtinais se distingue par une meilleure représentation du secteur résidentiel marchand dans le tissu économique. Près d'un emploi sur deux (48 %) dépend de ce secteur. Pourtant, seule la MUTUELLE NATIONALE HOSPITALIERE située à Amilly apparaît parmi les plus gros employeurs du territoire. Le secteur est donc composé de nombreux établissements de petites tailles. Ce maillage se réalise au bénéfice de la proximité des services.

Le développement du secteur résidentiel marchand s'effectue au détriment du secteur non marchand. Celui-ci compte un peu moins de 7 800 emplois soit 24 % de l'ensemble des salariés du territoire. Cependant, de nombreux établissements du secteur non marchand apparaissent parmi les plus gros employeurs du territoire : CENTRE HOSPITALIER, MAIRIE de Montargis.

Plus de 28 % des emplois sont issus du secteur industriel, une part équivalente à celle de l'ensemble des pays. L'industrie est constituée d'établissements de taille relativement importante et souvent structurée autour de la filière automobile avec notamment les établissements HUTCHINSON, FAURECIA ou encore THYSSENKRUPP.

Un déficit d'emplois d'ouvrier non qualifié

Le profil des catégories socioprofessionnelles est, sans doute, l'un de ceux se rapprochant le plus de celui de l'ensemble des pays. Parmi l'ensemble des salariés, les ouvriers sont les mieux représentés (36 %) ; le nombre plus important d'ouvriers qualifiés venant compenser le déficit d'ouvriers non qualifiés. Ce déficit est dû pour partie au secteur industriel exposé à la concurrence internationale qui offre essentiellement des emplois d'ouvrier qualifié.

Les employés constituent 30 % des effectifs salariés ; ils travaillent majoritairement dans le secteur marchand.

Les emplois d'encadrement rassemblent 34 % des emplois offerts par le tissu économique local. La répartition des cadres et professions intermédiaires est relativement équilibrée au sein des différents secteurs d'activité.

Beaucoup de jeunes salariés

Dans le pays, les jeunes sont presque aussi nombreux dans le tissu économique que les salariés plus âgés. L'indice de jeunesse (0,96) témoigne ainsi d'un appareil productif ouvert aux jeunes.

La répartition des emplois des jeunes au sein de l'appareil productif local est sensiblement identique à celle observée dans la moyenne des pays : 60 % des jeunes occupent des emplois d'ouvrier qualifié ou d'employé. A l'inverse, ils sont moins de 8 % à travailler comme cadre et 13 % en tant qu'ouvrier non qualifié.

Près de 38 % des salariés âgés de plus de 50 ans occupent un emploi d'encadrement. Il faut signaler ici l'équilibre, assez rare, entre les effectifs des cadres et ceux des professions intermédiaires.

A l'image de l'ensemble des pays, c'est parmi les ouvriers non qualifiés que l'on rencontre le plus de jeunes (30 %). A l'opposé, on dénombre moins de 13 % de jeunes parmi les cadres. Dans les autres catégories socioprofessionnelles, leur part varie de 20 % à 25 % de l'ensemble des salariés.

Les seniors sont quant à eux plus présents chez les cadres (31 %). Leurs places parmi les autres catégories d'emploi, proche de 20 %, sont souvent inférieures à celles de la moyenne des pays.

Peu de femmes parmi les cadres

Les femmes occupent 46 % des emplois du tissu économique local. La féminisation des emplois, qui varie d'une catégorie socioprofessionnelle à l'autre, est très forte parmi les employés (77 %) ; en revanche elle reste faible parmi les ouvriers qualifiés (15 %). La part des femmes parmi les cadres dans l'appareil productif du Gâtinais (37 %) est la plus faible de l'ensemble des pays.

Les résultats de l'analyse des emplois correspondent à ceux observés dans la moyenne des pays : les emplois à temps partiel représentent 19 % de l'ensemble des emplois offerts par l'appareil productif, 30 % des femmes travaillent à temps partiel, enfin la féminisation de ce type d'emploi est très forte.

3/ Pays au Taux d'employé élevé

Les pays de Beauce-Val de Loire, de la Brenne, du Boischaut Nord, de la Châtre-en-Berry, du Berry-Saint-Amandois et de la Touraine Côté Sud constituent le troisième groupe. Ils se caractérisent par des proportions élevées d'employés. Ils sont situés dans le sud de la région, à l'exception du pays de Beauce-Val de Loire, localisé à proximité de l'axe ligérien. Leur densité de la population est inférieure à celle de l'ensemble des pays (39 hab/km²), le pays de la Brenne étant celui qui possède la densité est la plus basse (18 hab/km²) de l'ensemble des pays.

Ce sont également des territoires, en majorité de type rural, où le potentiel économique est relativement faible, notamment dans le secteur exposé à la concurrence internationale. En conséquence, le secteur résidentiel, dans son intégralité, occupe une place prépondérante dans les appareils productifs de ces pays : dans les pays de Brenne, du Berry-Saint-Amandois et de la Châtre, le secteur résidentiel emploie plus de 80 % des salariés.

La part des secteurs résidentiels marchand et non marchand étant très inégale selon les territoires, nous distinguerons deux sous-ensembles de pays. Un premier sous-ensemble où le secteur résidentiel non marchand représente une composante essentielle (pays du Berry-Saint-Amandois, du Boischaut Nord et de la Brenne) et un second (pays de la Touraine Côté Sud, de Beauce-Val de Loire et de la Châtre-en-Berry) où le secteur résidentiel marchand est l'élément principal du tissu économique.

3.1 Brenne, Boischaut Nord et Berry/Saint-Amandois : l'économie résidentielle non marchande composante essentielle

Dans la plupart des pays du Sud de la région, la contribution du secteur industriel exposé à la concurrence internationale dans l'appareil productif décline depuis de nombreuses années. Au 1^{er} janvier 2004, l'industrie représente désormais moins de 20 % des emplois salariés dans la Brenne et en Berry-Saint-Amandois. Cette part demeure néanmoins plus élevée (27,6 %) dans le Boischaut Nord. En revanche, les activités relevant des services administrés d'éducation, santé et action sociale regroupent plus de 28 % des emplois. Dans les pays de la Brenne et du Berry-Saint-Amandois, le secteur résidentiel non marchand représente respectivement 36 % et 37 % des emplois de leur territoire, soit les taux les plus élevés rencontrés parmi l'ensemble des pays. Ce pan de l'économie fait de ce secteur une composante essentielle ; il contribue fortement à la dynamique économique de ces espaces ruraux et à la tertiarisation des emplois à l'intérieur des territoires. Cette tertiarisation se manifeste notamment par la présence de nombreuses structures issues du secteur résidentiel non marchand parmi les plus gros employeurs. Les centres hospitaliers sont ainsi, dans ces territoires, les premiers employeurs locaux. Cependant la taille de ces établissements reste souvent modeste ; seul le centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond emploie plus de 400 salariés. Cette forte tertiarisation de l'emploi est souvent associée à des spécificités industrielles : édition, imprimerie dans le Berry-Saint-Amandois, industrie des équipements du foyer dans la Brenne et dans le Boischaut Nord.

Le secteur résidentiel marchand représente environ 45 % de l'emploi salarié, il est essentiellement constitué de petites unités, qui permettent de satisfaire les besoins essentiels des populations. Seuls quelques établissements, localisés dans les pôles ruraux, déclarent plus d'une centaine de salariés : Centre LECLERC au Blanc dans le pays de Brenne et LA POSTE à Saint-Amand-Montrond.

De nombreux employés et peu de cadres

La structure économique façonne le portrait socioprofessionnel des pays considérés. Le secteur résidentiel offre traditionnellement de nombreux postes d'employés et peu d'emplois de cadres. On retrouve cette distinction dans ces trois pays. La forte implantation du secteur résidentiel dans ces territoires, se traduit par de très fortes proportions d'employés parmi les différentes catégories socioprofessionnelles. Ils représentent plus du tiers des salariés. Le pays de Brenne possède le taux le plus élevé d'employés (39 %) de l'ensemble des pays devant le pays du Berry-Saint-Amandois (37 %) ; soit respectivement 9 et 7 points de plus que dans l'ensemble des pays. Les proportions d'employés, très élevées dans ces deux pays, se répercutent sur les autres catégories socioprofessionnelles, bien moins représentées que dans la moyenne des pays.

Les employés sont très présents dans le secteur résidentiel non marchand. Dans ces trois pays, les employés du secteur résidentiel non marchand représentent plus de 16 % de l'ensemble des salariés, soit 5 points de plus que la moyenne des pays.

Les cadres constituent environ 10 % des salariés. Le pays de la Brenne est celui où la part des cadres dans l'appareil productif est la plus basse (9,4 %) de l'ensemble des pays. Le taux d'encadrement⁶, très faible, représente moins de 30 % du salariat.

Les ouvriers qualifiés ou non qualifiés ne représentent que le tiers des salariés. Ils sont plus présents dans le pays du Boischaut Nord (39,5 %) où le secteur exposé à la concurrence est mieux implanté.

Un fort déficit de jeunes salariés dans le Berry/Saint-Amandois...

La répartition de la population active salariée par tranches d'âge fait apparaître trois pays où les jeunes salariés de moins de 30 ans sont globalement moins présents dans les tissus économiques locaux que dans la moyenne des pays. La place des jeunes au sein des différentes catégories socioprofessionnelles diffère quelque peu selon les territoires.

Dans les pays de la Brenne et du Boischaut Nord, les jeunes représentent environ 20 % des salariés contre 20,5 % dans l'ensemble des pays. Le déficit de jeunes est significatif parmi les professions intermédiaires. Dans le Boischaut Nord, 11 % des moins de 30 ans occupent ce type de poste, soit le taux le plus bas observé à l'échelle des pays. Les jeunes sont également moins présents parmi les cadres, notamment en Brenne. Reflet d'une forte présence du secteur résidentiel non marchand, les jeunes sont nombreux à occuper un poste d'employé (39 %) dans le pays de Brenne. Leur part est proche de la moyenne chez les ouvriers (40 %). Une situation inverse à celle observée dans le Boischaut Nord, où les moins de 30 ans sont relativement bien représentés parmi les ouvriers qualifiés ou non qualifiés (47 %), mais moins présents chez les employés (34 %).

En Berry/Saint-Amandois, seuls 17 % des emplois sont occupés par des jeunes, soit le taux le plus bas rencontré dans l'ensemble des pays. Dans ce pays, faiblesse des effectifs chez les moins de 30 ans va de pair avec importance des effectifs chez les seniors (24,5 %). Lorsqu'ils possèdent un emploi, les jeunes sont le plus souvent employés (39 %) ou ouvriers qualifiés (23 %) ; peu nombreux à occuper un poste de cadres (7 %). Ces taux sont toutefois le plus souvent proches de la moyenne des pays.

⁶ Cadres et professions intermédiaires réunies

...associé à un taux de salarié âgé élevé

Les plus de 50 ans représentent près du quart des salariés dans le Berry/Saint-Amandois et le Boischaut Nord. Dans le pays de la Brenne, leur part dans l'effectif salarié (22 %) est inférieure à la moyenne des pays (23 %).

Ici encore, les employés sont très représentés parmi les catégories socioprofessionnelles. Ces trois pays possèdent les taux les plus élevés de l'ensemble des pays : plus du tiers des salariés âgés de plus de 50 ans sont employés. Dans le pays de la Brenne, le déséquilibre chez les seniors est prononcé entre leur proportion élevée parmi les employés (37,5 %) et leur part faible parmi les cadres (15,5 %). Dans le Boischaut Nord et le Berry/Saint-Amandois, la disparité est moins forte : la part des seniors parmi les employés diminue, sans toutefois l'amener au niveau de celle de l'ensemble des pays (28 %). Enfin, moins de 10 % des plus de 50 ans occupent un emploi d'ouvrier non qualifié. L'ancienneté dans l'emploi et l'acquisition de compétences leur permettent d'accéder à des emplois d'ouvriers qualifiés : un tiers des plus de 50 ans dans le Boischaut Nord occupent ce type d'emploi.

Une féminisation des emplois

Dans ces pays à dominante rurale, la féminisation des emplois est relativement bien installée. Dans le Berry/Saint-Amandois, un emploi sur deux est occupé par une femme. Les proportions, un peu plus basses pour la Brenne et le Boischaut Nord, respectivement 48,2 % et 47,3 %, demeurent supérieures à celle de la moyenne des pays (46 %). Les femmes possèdent majoritairement des postes à faibles responsabilités. Dans la Brenne et le Berry/Saint-Amandois, près de 80 % des femmes salariées occupent un emploi de profession intermédiaire ou d'employé, soit 8 points de plus que dans l'ensemble des pays. Dans le Boischaut Nord, elles sont un peu moins nombreuses (73 %). En conséquence, la présence de femmes parmi les cadres reste faible. Moins de 10 % d'entre-elles occupent ce type de poste.

Le développement du temps partiel

La féminisation des emplois engendre un développement du travail à temps partiel plus prononcé dans ces trois pays. On dénombre plus de 20 % de ces emplois dans le Berry/Saint-Amandois et le Boischaut Nord. Le pays de la Brenne est un de ceux où les emplois à temps partiel sont les plus nombreux : 23 % des emplois, soit 4 points de plus que dans la moyenne des pays.

3.2 Châtre-en-Berry, Touraine Côté Sud et Beauce-Val de Loire : un emploi sur deux dans le secteur résidentiel marchand

L'économie des pays de la Châtre-en-Berry, de la Touraine-Côté Sud et de Beauce-Val de Loire est marquée par une forte présence des activités appartenant au secteur résidentiel marchand. Celui-ci représente plus de la moitié des emplois de chaque territoire. Élément moteur de l'économie de ces pays, l'économie résidentielle marchande s'appuie sur un ensemble de petites structures. On ne dénombre que quelques « grands » établissements, appartenant au secteur bancaire dans le pays de Beauce-Val de Loire, ou au commerce de gros en Touraine Côté Sud. Le tissu productif de ces pays ne permet pas de satisfaire la demande interne de travail, notamment en Beauce-Val de Loire, où en 1999 on dénombrait un emploi pour deux actifs résidents.

Le secteur exposé à la concurrence internationale et le secteur résidentiel non marchand fournissent dans des proportions à peu près égales, le reste des emplois en Touraine-Côté Sud et en Beauce-Val de Loire.

Dans le pays de la Châtre-en-Berry, le secteur industriel concurrentiel, moins présent, ne procure que 20 % des emplois. Dans ce territoire, quelques grands établissements (relativement à la taille du pays) génèrent une large part de l'emploi salarial industriel. Ainsi l'établissement BAXTER SAS (plus de 600 salariés) du secteur de l'industrie des équipements électriques et électroniques emploie la moitié des salariés de l'industrie. Cette concentration de l'emploi industriel pourrait être préjudiciable, pour l'équilibre socio-économique du pays en cas de baisse d'activité importante de cet établissement.

Ce cas d'espèce est une exception dans le paysage des différents tissus économiques. Le maintien de l'industrie repose principalement sur l'activité d'établissements de moins de 200 salariés : IMPRIMERIE RAULT à la Châtre-en-Berry, INNOTHERA en Beauce-Val de Loire ou encore BARBOT CM en Touraine-Côté Sud.

Le secteur résidentiel non marchand occupe une part équivalente à celle de l'ensemble des pays en Touraine Côté Sud et à la Châtre-en-Berry (26 %), légèrement inférieure en Beauce-Val de Loire (23 %). Dans ces pays, les établissements de santé fournissent de nombreux emplois, contribuant ainsi, de façon significative, au maintien de l'activité économique de ces territoires.

Une répartition homogène des catégories socioprofessionnelles en Beauce-Val de Loire et en Touraine Côté Sud, peu de cadres dans le pays de la Châtre-en-Berry

La répartition selon les trois grandes des catégories socioprofessionnelles (encadrement, employés et ouvriers) montre d'une part, deux pays où les ensembles représentés apparaissent identiques (pays de Beauce-Val de Loire et Touraine-Côté Sud) ; d'autre part, le pays de la Châtre-en-Berry marqué par un déficit d'encadrement, quel que soit le secteur d'économie considéré.

En Beauce-Val de Loire, la distribution des catégories socioprofessionnelles diffère peu de celle de la moyenne des pays. Cependant une analyse plus fine des secteurs d'activité fait apparaître une proportion très élevée d'employés dans le secteur résidentiel marchand (19 %), soit 3 points de plus que dans l'ensemble des pays.

En Touraine-Côté Sud, les cadres et les professions intermédiaires sont un peu moins bien représentés, à l'inverse des d'ouvriers non qualifiés plus nombreux au regard de l'ensemble des pays. Comme précédemment, les employés sont très présents dans le secteur résidentiel marchand (18 %).

Dans le pays de la Châtre-en-Berry, le pourcentage des postes d'employés est très élevé (35 %), soit 5 points de plus que la moyenne des pays. Près de 20 % des salariés travaillent en tant qu'employé dans l'économie résidentielle marchande. En revanche, le tissu économique offre peu d'emplois de cadres et de professions intermédiaires. Le taux d'encadrement (26 %) est inférieur de 8 points à celui de l'ensemble des pays. La structure du tissu industriel, caractérisée par l'implantation d'entreprises des secteurs d'activité du bois ou de l'habillement, est une des causes du déficit d'encadrement et de la forte représentation des ouvriers non qualifiés (15 %).

Plus de jeunes salariés en Touraine Côté Sud...

En Touraine-Côté sud, le portrait de l'appareil productif fait apparaître un salariat plus jeune que celui observé dans l'ensemble des pays. Au regard de l'ensemble des pays, les moins de 30 ans sont un peu mieux représentés (20,9 %) à l'inverse des plus de 50 ans. Cette insertion des jeunes dans le tissu économique se manifeste essentiellement chez les ouvriers non qualifiés : 18,5 %

des jeunes occupent ce type d'emploi, soit près de 4 points de plus que dans l'ensemble des pays. Plus de 8 % des jeunes occupent un poste de cadres, ce qui constitue une originalité pour un territoire à dominante rurale. Comparativement à la Touraine Côté Sud et à l'ensemble des pays, la place des jeunes dans le tissu économique de la Beauce-Val de Loire semble moins favorable. Moins présents (20,2 %), ils sont également peu nombreux à accéder à des responsabilités. Le taux d'encadrement (23 %) est inférieur de plus de 3 points à l'ensemble des pays. En revanche, ils sont nombreux à occuper un emploi d'ouvrier non qualifié (18 %).

...plus de seniors en Beauce-Val de Loire

Les salariés âgés de plus de 50 ans sont proportionnellement plus nombreux en Beauce-Val de Loire (23,9 %) que dans l'ensemble des pays (22,9 %) et en Touraine Côté Sud (22,6 %). La représentation socioprofessionnelle des plus de 50 ans en Beauce-Val de Loire est presque également répartie entre les emplois d'encadrement (cadres et professions intermédiaires), les employés et les ouvriers. Cette répartition de l'emploi se réalise au bénéfice des employés plus représentés que dans l'ensemble des pays (28 %). En revanche, les parts des cadres et plus encore des professions intermédiaires sont en deçà de celles de la moyenne des pays. Pour ce qui concerne l'ensemble des ouvriers, leur représentation au sein de l'appareil productif est équivalente à celle des pays (33 %).

En Touraine Côté Sud, à la différence de la Beauce-Val de Loire, les employés sont un peu moins bien représentés parmi les salariés les plus âgés (30 %) et les emplois d'encadrement plus nombreux (37 %). Une proportion qui se rapproche de celle de la moyenne des pays (39 %), grâce au taux relativement élevé de cadres parmi les salariés âgés de plus de 50 ans (19%).

Une très forte féminisation de l'emploi dans le pays de la Châtre-en-Berry

Le pays de la Châtre-en-Berry est le seul pays où les femmes sont plus nombreuses dans l'appareil productif que les hommes : près de 53 % des emplois sont occupés par des femmes. En Touraine Côté Sud, la féminisation de l'emploi (47 %), moins perceptible n'en demeure pas moins supérieure à celle de l'ensemble des pays (46 %). Dans le pays de Beauce-Val de Loire, l'accès des femmes à l'emploi local est moins aisé avec un peu plus de 45 % des emplois. La faible féminisation de l'emploi ne se traduit pas, au contraire, par une diminution du travail à temps partiel. En effet, dans le pays de Beauce-Val de Loire, les emplois à temps partiel représentent 23,5 % des emplois, soit près de 5 points de plus que dans l'ensemble des pays. Plus d'un tiers des femmes (37,4 %) travaillant dans le pays occupent un emploi à temps partiel.

Dans les pays de la Touraine Côté Sud et de la Châtre-en-Berry, les emplois à temps partiel sont aussi proportionnellement plus nombreux que dans l'ensemble des pays, respectivement 22,4 % et 21,4 %.

4/ Pays à fort taux d'ouvriers qualifiés

Le quatrième groupe rassemble six pays ayant en commun une part élevée d'ouvriers, et notamment d'ouvriers qualifiés, parmi les différentes catégories socioprofessionnelles. L'économie locale est structurée par le secteur exposé à la concurrence internationale pour quatre d'entre-eux : pays de Beauce, Beauce-Gâtinais en Pithiverais, Loire-Beauce et Loire-Val d'Aubois. Deux pays font exception : le Val de Creuse-Val d'Anglin où le secteur résidentiel marchand occupe la majorité des emplois et le pays de la vallée du Cher et du Romorantinais qui a perdu sa spécificité industrielle après la fermeture de l'usine MATRA.

4.1 Beauce, Beauce-Gâtinais en Pithiverais, Loire-Beauce et Loire-Val d'Aubois : quatre pays structurés par le secteur exposé à la concurrence internationale

Dans les trois pays situés au nord de l'axe ligérien (Beauce, Beauce-Gâtinais en Pithiverais, Loire Beauce), 35 % des emplois proviennent des activités liées au secteur exposé à la concurrence internationale. L'industrie est constituée d'établissements plutôt de grande taille qui pèsent très lourd dans les appareils productifs. L'industrie pharmaceutique prédomine dans les pays de Beauce (Ets ETHICON) et de Loire-Beauce (LABORATOIRE SERVIER). En Beauce-Gâtinais en Pithiverais, le secteur de l'imprimerie est l'élément moteur, avec notamment l'entreprise MAURY qui emploie près de 20 % des effectifs de l'industrie.

Dans le pays de Loire-Val d'Aubois, le tissu industriel repose sur des établissements de petite taille, souvent inférieure à 100 salariés. Cependant, l'unité de production la plus importante (RONIS à Sancoins) représente 18 % de l'emploi industriel.

Le secteur résidentiel marchand fournit près d'un emploi sur deux, à l'exception du pays de Loire-Val d'Aubois (45 %). Des taux proches ou supérieurs à la moyenne de l'ensemble des pays (45,5 %). En conséquence, le secteur résidentiel non marchand est peu présent dans ces territoires, 16 % des emplois en Beauce et en Beauce-Gâtinais en Pithiverais, un peu plus en Loire-Beauce (19 %) et Loire-Val d'Aubois (21 %). Au regard de leurs populations, tous ces territoires possèdent un déficit d'emplois non marchands par rapport à la moyenne des pays.

Des ouvriers qualifiés très présents dans l'industrie

La représentation des différentes catégories socioprofessionnelles fait apparaître quatre pays aux proportions d'ouvriers qualifiés très élevées, supérieures ou proches de 30 %. Plus d'un tiers des salariés en Beauce-Gâtinais en Pithiverais et en Beauce occupent un emploi d'ouvrier qualifié, soit 5 points de plus que la moyenne des pays. Ils sont très présents dans les secteurs de l'industrie, notamment en Beauce-Gâtinais en Pithiverais (19 % de l'ensemble des emplois) et dans l'économie résidentielle marchande en Beauce (17 %), des parts nettement supérieures à celles observées dans la moyenne des pays.

Les ouvriers qualifiés en Loire-Val d'Aubois et en Loire Beauce sont un peu moins bien représentés parmi les catégories socioprofessionnelles, respectivement 29,5 % et 31 % de l'ensemble des salariés. Leurs parts demeurent néanmoins supérieures à celle de l'ensemble des pays.

A l'inverse de nombreux pays, ces proportions élevées d'ouvriers qualifiés ne se réalisent pas au détriment des ouvriers non qualifiés. Ceux-ci sont également très présents au sein de l'appareil productif. Ils représentent environ 12 % des catégories socioprofessionnelles, contre 10,5 % dans l'ensemble des pays.

Au final, les ouvriers qualifiés ou non qualifiés représentent une part essentielle des appareils productifs de ces quatre pays, en particulier en Beauce et en Beauce-Gâtinais en Pithiverais où 47 % des salariés occupent ce type d'emplois, soit 11 points de plus que dans l'ensemble des pays. En conséquence, les autres catégories socioprofessionnelles sont moins présentes. Les employés représentent moins de 25 % des salariés dans les pays de Beauce et de Beauce-Gâtinais en Pithiverais ; les cadres et les professions intermédiaires constituent souvent moins de 30 % du corps salarial, soit 4 points de moins que dans l'ensemble des pays.

Plus d'un jeune sur deux est ouvrier en Beauce-Gâtinais et en Pithiverais

La qualification des emplois étant subordonnée aux appareils productifs, les postes offerts aux jeunes diffèrent d'un pays à l'autre. Ainsi lors de l'entrée dans la vie active, les jeunes de ces quatre pays ont plus de probabilité d'occuper un poste d'ouvrier qualifié. En Beauce-Gâtinais en Pithiverais, près de 40 % des moins de 30 ans sont ouvriers qualifiés. Dans ce pays, plus d'un jeune sur deux occupe un emploi d'ouvrier. Occuper un emploi de cadre, lorsque l'on est âgé de moins de 30 ans, est peu courant. Néanmoins, en Loire-Val d'Aubois, les jeunes de moins de 30 ans sont 10 % à travailler sur un poste de cadre, soit 2 points de plus que dans l'ensemble des pays.

Au sein des différentes catégories socioprofessionnelles, les proportions des jeunes varient d'un territoire à l'autre. C'est cependant parmi les ouvriers non qualifiés et les employés que l'on rencontre le plus de jeunes, respectivement 30 % et 28 % en Loire-Beauce. Ils sont également nombreux chez les cadres, notamment en Loire-Val d'Aubois où les jeunes représentent près de 17 % des cadres soit 4 points de plus que dans l'ensemble des pays.

Des proportions plus élevées d'ouvriers non qualifiés chez les salariés plus âgés

Les salariés de plus de 50 ans sont nombreux à occuper un poste d'ouvrier non qualifié. Ils sont plus de 11 % à travailler en tant qu'ouvriers non qualifiés, soit 3 points de plus que dans l'ensemble des pays.

En Loire-Val d'Aubois, les plus de 50 ans représentent souvent plus du quart des différentes catégories socioprofessionnelles. Ils sont notamment très présents parmi les ouvriers non qualifiés et les cadres.

Une faible féminisation des emplois

Les appareils productifs semblent offrir moins d'emplois aux femmes. La féminisation des emplois est très peu développée dans les pays du nord de l'axe ligérien, notamment en Beauce où les femmes n'occupent que 40 % des emplois. C'est parmi les ouvriers non qualifiés que la part des femmes est la moins importante : 6 % en Loire-Val d'Aubois. Elles sont beaucoup mieux représentées chez les employés, notamment en Beauce-Gâtinais en Pithiverais (81 %). Elles sont par contre minoritaires chez les cadres.

Dans la région, l'appareil productif du pays de Beauce est celui qui offre le plus d'emplois à temps complet (85 %). Ces emplois sont de façon générale très présents, sauf en Loire-Val d'Aubois (80 %). En conséquence, les emplois à temps partiel sont moins nombreux, ce dont profitent les femmes salariées de ces pays. Elles ne sont « que » 26 % à travailler à temps partiel en Beauce contre 30 % dans la moyenne des pays. Le pays de Loire-Val d'Aubois fait encore exception puisque 34 % des femmes occupent un emploi à temps partiel.

4.2 Le secteur résidentiel marchand majoritaire en Val de Creuse-Val d'Anglin

L'appareil productif du territoire de Val de Creuse-Val d'Anglin fournit un peu plus de 5 800 emplois dont la moitié provient du secteur résidentiel marchand. Aucun établissement n'emploie plus de 500 salariés, le tissu économique repose donc sur un ensemble de petites et moyennes structures. L'établissement INDRAERO (350 salariés) est l'unité de production la plus importante.

Dans le secteur résidentiel, l'établissement « LA POSTE » d'Argenton-sur-Creuse est le 1^{er} employeur marchand du territoire avec 80 salariés.

L'industrie, souvent de type traditionnel (construction aéronautique, fabrication de produits métalliques) ou ancienne (habillement), représente 27,5 % des emplois, soit un peu moins que la moyenne des pays (29 %).

Contrairement à de nombreux pays ruraux, le secteur résidentiel non marchand (22 % des emplois) est peu implanté, soit près de 5 points de moins que dans l'ensemble des pays ruraux. La proximité du chef-lieu du département et l'implantation des services administrés associés est sans doute à l'origine de la faible implantation de ce secteur dans le pays.

Une part importante d'ouvriers qualifiés parmi l'ensemble des salariés...

Le pays de Val de Creuse-Val d'Anglin est celui où la part des ouvriers qualifiés dans l'appareil productif est la plus élevée (35,8 %) soit plus de 10 points de plus que la moyenne des pays. Les ouvriers qualifiés sont particulièrement nombreux à travailler dans le secteur exposé à la concurrence internationale (18 %) ; là encore la part la plus élevée de l'ensemble des pays. Ils sont également nombreux dans l'économie résidentielle marchande (16 %).

En écho, le poids des ouvriers non qualifiés est le plus bas (6,9 %) de l'ensemble des pays. Ils sont très peu nombreux à travailler dans le secteur exposé à la concurrence internationale (2,5 %), sans doute, le reflet d'une industrie modernisée où les postes d'ouvriers non qualifiés se réduisent.

Avec 30 % des emplois, la part des employés est équivalente à celle de l'ensemble des pays. A l'image des autres pays ruraux, les postes de cadres et les professions intermédiaires sont moins nombreux dans le pays, respectivement 11 % et 16 %.

...et parmi les jeunes

La répartition des salariés par tranches d'âge se caractérise principalement par un léger déficit de salariés de moins de 30 ans. Ces derniers représentent 19 % de l'ensemble des salariés contre 20,5 % pour l'ensemble des pays. En revanche, la part des plus âgés est équivalente (22,7 %).

Malgré le nombre élevé de jeunes travaillant sur un poste d'employé (35 %), ce qui caractérise l'emploi chez les jeunes, c'est la forte proportion d'ouvriers qualifiés (31 %), soit 7 points de plus que la moyenne des pays. En revanche, ils sont moins nombreux à travailler en tant qu'ouvriers non qualifiés (12 %). Comme dans l'ensemble des pays, il est moins fréquent pour un jeune d'occuper un poste à responsabilités. Les salariés de moins de 30 ans du pays de Val de Creuse-Val d'Anglin ont peu de probabilité d'occuper un poste de cadre, en effet, seuls 6 % d'entre eux y parviennent. Ils sont un plus nombreux à occuper un emploi de professions intermédiaires (15 %).

La représentation des jeunes au sein des différentes catégories socioprofessionnelles laisse apparaître de fortes inégalités. Leur place au sein de l'appareil productif du pays de Val de Creuse-Val d'Anglin est très forte parmi les ouvriers non qualifiés, 33 % des emplois d'ouvriers

non qualifiés sont occupés par des jeunes salariés. A l'inverse et pour confirmer le paragraphe précédent, ils sont presque absents parmi les cadres (11 %), soit la part la plus faible de l'ensemble des pays.

Plus de femmes à temps partiel

Dans le pays, la part des femmes dans l'emploi salarié est proche de celle de l'ensemble des pays (46 %). Elles sont relativement nombreuses à occuper des postes d'encadrement : 45 % des cadres et 49 % des professions intermédiaires. Elles sont moins présentes parmi les ouvriers non qualifiés (33 %).

En Val de Creuse-Val d'Anglin, un tiers des femmes travaillent à temps partiel, soit 3 points de plus que dans l'ensemble des pays. Les emplois à temps partiel sont très féminisés dans le pays puisque 77 % de ces emplois sont occupés par les femmes.

4.3 Vallée du Cher et du Romorantinais : une répartition de l'emploi à l'image de celle de l'ensemble des pays

Avec près de 20 000 salariés, le nombre d'emplois offerts par l'appareil productif du pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais est l'un des plus importants des pays de la région. Malgré la fermeture du site de MATRA, le secteur automobile occupe toujours une place importante au sein de l'appareil productif ainsi que le secteur du traitement des matières plastiques.

L'économie locale repose à la fois sur des établissements de taille conséquente (plus de 200 salariés) mais également sur un grand nombre de petites structures. Au sein du tissu économique, l'économie résidentielle marchande emploie le plus grand nombre de salariés. Elle représente 45 % des emplois du territoire, une part équivalente à celle de l'ensemble des pays. L'économie résidentielle non marchande et le secteur exposé à la concurrence internationale emploient un nombre équivalent de salariés.

L'économie résidentielle marchande est composée de petites unités. En effet, aucun établissement de ce secteur n'apparaît parmi les dix plus gros employeurs du territoire. Les établissements les plus importants, en terme de salariés, appartiennent au secteur de l'économie résidentielle non marchande (CENTRE HOSPITALIER et MAIRIE de Romorantin-Lanthenay, HOPITAL de Saint-Aignan).

Après la fermeture de l'usine de production automobile MATRA de Romorantin-Lanthenay, l'emploi industriel est moins concentré dans le pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. Si l'industrie automobile reste toujours présente (Ets CAILLAU) dans le secteur industriel, celui-ci s'appuie également le secteur des industries des biens intermédiaires (fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction, traitement des matières plastiques) ou encore la fabrication de machines.

Un faible taux d'encadrement

Plus d'un emploi sur quatre (29 %) est un emploi d'ouvrier qualifié. La catégorie socio-professionnelle des ouvriers qualifiés est, avec celle des employés, la catégorie la mieux représentée de l'appareil productif. Les ouvriers qualifiés sont le plus souvent dans le secteur résidentiel marchand (14,5 %) et dans le secteur exposé à la concurrence internationale (11,5 %). Les ouvriers non qualifiés sont, quant à eux, moins nombreux. Ils représentent un peu moins de 11 % des emplois du pays.

Le taux d'encadrement est assez faible dans le pays (29 %), soit 5 points de moins que dans l'ensemble des pays. Ils résultent à la fois de moindres proportions de cadres et de professions intermédiaires. Seuls 10 % des salariés occupent un poste de cadre, une des parts les plus faibles des pays de la région.

Un déficit de jeunes parmi les cadres...

Dans le pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, les jeunes sont moins bien représentés (19,7 %) que dans l'ensemble des pays (20,5 %). La Vallée du Cher et du Romorantinais se situe parmi les pays où la place des moins de 30 ans dans l'appareil productif est la plus faible.

A l'entrée dans la vie active, un peu plus de 6 % des jeunes occupent un poste de cadre. Ils sont beaucoup plus nombreux à être employés (37 %) ou ouvriers qualifiés (28 %). Cette répartition est légèrement différente de celle constatée dans l'ensemble des pays où l'on trouve plus de jeunes cadres (8 %) et moins de jeunes employés ou ouvriers qualifiés.

Les jeunes représentent généralement moins du quart des effectifs des différentes catégories socioprofessionnelles. C'est parmi les ouvriers non qualifiés que l'on rencontre le plus de jeunes salariés (27 %).

... qui ne bénéficie pas aux plus âgés

A l'inverse des plus jeunes, les salariés de plus de 50 ans sont mieux représentés dans l'appareil productif (23,3 %). Cependant, seuls 15 % des plus de 50 ans occupent un poste de cadre soit 3 points de moins que dans l'ensemble de pays.

Le poids des seniors parmi les catégories socioprofessionnelles demeure important. C'est parmi les cadres que la proportion de salariés de plus de 50 ans est la plus élevée : 34 % des postes sont occupés par un salarié de plus de 50 ans. Les seniors sont moins présents chez les employés (21 %).

Une féminisation des emplois mesurée

Dans le pays, la part des femmes dans l'emploi salarié (46 %) ainsi que la représentation de celles-ci au sein des catégories socioprofessionnelles sont proches de celles de l'ensemble des pays.

Il en est de même lorsque l'on analyse l'impact du travail à temps partiel dans l'activité féminine : trois femmes salariées sur dix travaillent à temps partiel et 72 % des emplois à temps partiel sont occupés par les femmes.

5/ Pays à fort taux d'ouvrier non qualifié

Le dernier groupe de six pays comprend les pays où la part des ouvriers non qualifiés dans l'emploi salarié est élevée. Trois d'entre eux (Perche, Vendômois, Loire Nature) sont situés sur la façade ouest de la région.

Les autres appartiennent aux départements de l'Indre (Issoudun et de la Champagne Berrichonne), du Loir-et-Cher (Grande Sologne) ou du Loiret (Giennois). On retrouve des pays pour la plupart de type mixte⁷. La densité est généralement faible et inférieure à la moyenne de l'ensemble des pays (47,4 hab/km²), excepté le pays Giennois (48,4 hab/km²).

Ces pays se caractérisent par la forte présence du secteur exposé à la concurrence internationale. Toutefois l'influence du secteur industriel n'étant pas homogène, on retrouve d'une part des pays où le secteur industriel exposé à la concurrence internationale occupe une place prépondérante dans l'appareil productif local (Vendômois, Perche, Issoudun et de la Champagne berrichonne, Giennois) et d'autre part deux pays où le secteur résidentiel marchand est plus représenté (Grande Sologne, Loire Nature). Dans tous ces pays, le secteur résidentiel non marchand est sous-représenté.

5.1 Pays à forte dominante industrielle

Bien que l'industrie ait réduit ses effectifs au cours des 20 dernières années, celle-ci conserve un rôle primordial pour les pays du Vendômois, du Perche, de Issoudun et de la Champagne Berrichonne et du Giennois. La part des emplois rattachée au secteur industriel exposé à la concurrence internationale y est partout supérieure à 32 %. Elle avoisine les 40 % dans le pays Vendômois contre un peu moins de 29 % dans l'ensemble des pays. Le poids important de l'industrie dans l'appareil productif a pour contrepartie une représentation plus faible du secteur résidentiel marchand ou non marchand.

Dans les pays du Perche et de Issoudun et de la champagne Berrichonne, de grands établissements...

Dans ces pays, l'appareil productif est animé par un pôle d'emploi situé, le plus souvent, dans un espace rural. Dans les pays d'Issoudun et de la Champagne Berrichonne et du Perche, les appareils productifs se caractérisent par la présence sur leur territoire d'un établissement de grande taille : SICMA AERO SEAT dans le pays d'Issoudun et de la Champagne Berrichonne et VALEO systèmes thermiques dans le Perche. Ces établissements représentent respectivement 28 % et 20 % des effectifs salariés de leur secteur industriel. Cette concentration de l'emploi présente une situation qui se rapproche de celle de Romorantin-Lanthenay avant la fermeture de Matra⁸. A côté de ces grands établissements, le tissu économique dépend d'établissements de taille modeste.

... et beaucoup d'ouvriers

Dans ces pays, les ouvriers non qualifiés sont proportionnellement plus nombreux (+ 4 points) que dans l'ensemble des pays, et notamment dans l'industrie. Dans le Perche, près d'un salarié sur dix

⁷ L'appareil productif des pays est animé par un pôle d'emploi situé, le plus souvent, dans un espace rural

⁸ ICI n° 130-131, Manuel Soulier

est ouvrier non qualifié dans l'industrie. Dans le pays d'Issoudun et de la Champagne Berrichonne, ils représentent 7,5 % de l'ensemble des salariés, soit 2 points de plus que dans l'ensemble des pays.

Les ouvriers qualifiés (OQ) sont également nombreux dans ces pays, notamment dans le pays d'Issoudun et de la Champagne Berrichonne où ils représentent près de 30 % des salariés. Dans ce pays, les OQ et les ONQ constituent 44 % des emplois, soit plus de 8 points de plus que dans l'ensemble des pays. Cette part importante d'ouvriers rejaillit sur le taux d'encadrement, très faible dans ce pays (28 %). Le taux d'encadrement est plus élevé dans le Perche (31 %) mais toujours inférieur à celui de l'ensemble des pays (34 %).

Reflet d'une faible implantation du secteur résidentiel marchand, les employés sont également moins bien représentés dans le tissu économique. Un seul établissement du commerce figure parmi les plus gros employeurs de ces pays.

Une absence de jeunes dans le pays d'Issoudun et de la Champagne Berrichonne...

La représentation des salariés par tranches d'âge fait apparaître deux pays résolument différents. Le pays d'Issoudun et de la Champagne Berrichonne possède un indice de jeunesse relativement bas (0.84). Cet indice, peu élevé, procède essentiellement d'un manque de jeunes salariés dans l'appareil productif du pays. En effet, ils ne représentent que 17,9 % de l'ensemble des salariés, soit près de trois points de moins que dans l'ensemble des pays. Seul le pays du Berry/Saint-Amandois possède un taux de jeunes salariés plus faible. Le pays d'Issoudun et de la Champagne-Berrichonne se distingue également pour être celui qui possède le taux de salariés « d'âge médian » le plus élevé (60 %). L'absence de jeunes dans l'appareil productif se constate quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle considérée. Elle est particulièrement significative parmi les ouvriers qualifiés et les ouvriers non qualifiés. Les moins de 30 ans représentent 17,2 % de l'ensemble des ouvriers contre 22,5 % pour l'ensemble des pays. Les plus âgés sont également moins représentés chez les ouvriers, par contre, ils sont plus présents parmi les cadres. Plus d'un tiers des cadres (36,5 %) a plus de 50 ans soit 4 points de plus que dans l'ensemble des pays.

... mais une présence affirmée dans le Perche

Dans le pays du Perche, les jeunes de moins de 30 ans sont aussi nombreux dans l'appareil productif que les salariés les plus âgés. Dans ce pays, tout concourt à un indice positif : une part de jeunes supérieure à celle de l'ensemble de référence et une part des plus âgés inférieure à celle de l'ensemble des pays. Les jeunes apparaissent bien intégrés dans l'appareil productif du pays, leurs représentations parmi les différentes catégories socioprofessionnelles n'étant jamais inférieures à 15,5 %. C'est parmi les cadres que leur part est la plus faible, une part cependant supérieure de plus de 2 points à la moyenne des pays. C'est chez les ouvriers non qualifiés que la part des jeunes est la plus importante (28 %), une proportion toutefois semblable à celle de l'ensemble des pays. Chez les salariés les plus âgés, le phénomène inverse est constaté : faible représentativité parmi les ONQ (16,4 %) mais présence importante chez les cadres (33,5 %).

Peu de femmes parmi les cadres

Les femmes sont plus présentes dans l'appareil productif du Perche que dans le pays d'Issoudun et de la Champagne Berrichonne, elles occupent respectivement 47,6 % et 45,1 % des emplois. L'activité féminine se décline sensiblement de manière identique dans ces deux pays : une faible

féminisation des emplois de cadres et de professions intermédiaires, d'une part ; une présence plus importante de femmes chez les employés (comme partout) mais surtout parmi les catégories sociales « ouvrières », d'autre part. Les femmes occupent 30 % des emplois d'ouvriers (qualifiés ou non qualifiés) contre 22 % pour l'ensemble des pays.

Des pays où le travail à temps partiel est peu développé

En fort développement dans la majorité des pays, le travail à temps partiel est moins fréquent dans le pays d'Issoudun et de la Champagne Berrichonne. Celui-ci est, en effet, le pays où le recours au temps partiel est le moins utilisé (15 % des emplois). Dans le Perche, le recours au temps partiel est un peu plus utilisé (16,7 %) ; il demeure en deçà de la moyenne de l'ensemble des pays. Tous les salariés, qu'ils soient hommes ou femmes, bénéficient de cette situation : 25 % des femmes et 7 % des hommes occupent un emploi à temps partiel contre respectivement 30 % des femmes et 10 % des hommes dans l'ensemble des pays.

Un appareil productif équilibré dans le Vendômois et le Giennois

Les tissus économiques des pays du Vendômois et du Giennois sont relativement bien équilibrés. En Vendômois, aucun secteur d'activité ne possède un poids supérieur à 40 % des emplois du territoire. Le secteur exposé à la concurrence internationale est l'élément moteur de l'appareil productif ; tandis qu'en pays Giennois, le secteur résidentiel marchand est le principal employeur (44 % des emplois).

Ces pays possèdent des taux équivalents d'ouvriers non qualifiés (12 %). Dans le Vendômois, les ONQ se trouvent naturellement dans l'industrie : deux ouvriers non qualifiés sur trois travaillent dans ce secteur.

Les ouvriers qualifiés représentent un peu plus du quart des salariés de ces territoires, soit une part plus importante que celle relevée dans l'ensemble des pays. A l'inverse, les employés sont moins bien représentés, excepté dans le secteur marchand pour le pays Giennois.

Les cadres et les professions intermédiaires sont également moins bien représentés (31 %) parmi les catégories socioprofessionnelles, néanmoins le pays Vendômois possède un taux d'encadrement élevé dans l'industrie (13 %) contre 9 % à l'échelle de l'ensemble des pays.

Des salariés plus âgés dans le Giennois

L'indice de jeunesse des pays du Vendômois et du Giennois sont proches de celui de l'ensemble de référence, mais situé de part et d'autre de celui-ci : inférieur pour le pays Giennois, supérieur pour le pays Vendômois. Les salariés âgés de plus de 50 ans de l'appareil productif Giennois sont proportionnellement plus nombreux que ceux du Vendômois, 23,9 % contre 21,9 %. La part des jeunes salariés, légèrement supérieure à 20 % est quasiment équivalente.

Dans le Giennois, la place des jeunes au sein de l'appareil productif est sensiblement équivalente à celle observée dans l'ensemble des pays. On peut toutefois noter une moindre présence parmi les ouvriers non qualifiés (24,6 %), soit 4 points de moins que dans l'ensemble des pays. Le phénomène inverse est constaté pour les salariés les plus âgés plus nombreux parmi les ONQ.

Dans le Vendômois, l'accès des jeunes aux postes à responsabilité semble relativement ouvert. Le taux d'encadrement (17,2 %) est l'un des plus élevés des pays de la région, ceci s'explique notamment par la part importante des jeunes parmi les professions intermédiaires (19,5 %), soit 2,5 points de plus que dans l'ensemble des pays.

Une faible féminisation des emplois dans le Vendômois

Les femmes sont plus présentes dans l'appareil productif du Giennois que dans le pays du Vendômois ; elles occupent respectivement 47,3 % et 45,2 % des emplois. Peu présentes dans des postes de cadres dans le Vendômois, le pays est l'un de ceux où la part des femmes parmi les ouvriers qualifiés est la plus importante (17,6 %) ; à l'inverse elles sont peu représentées parmi les ouvriers non qualifiés (35,7 %). Dans le pays du Giennois, l'accès aux postes à responsabilité semble mieux assuré, les femmes occupent plus de 41 % des postes d'encadrement. Elles sont également très nombreuses à travailler dans sur des postes d'exécution. Plus de la moitié des emplois d'ouvriers non qualifiés (55 %) sont occupés par les femmes, soit 15 points de plus que dans l'ensemble des pays.

Dans le Vendômois, le recours au travail au temps partiel est l'un des plus bas de ceux enregistrés dans les pays de la région (15,6 %). Dans le Giennois celui-ci est un peu plus utilisé (18,5 %), sans pour autant être supérieur à celui de l'ensemble des pays (19,1 %). Dans le Vendômois, les hommes et les femmes profitent du moindre développement du temps partiel, au contraire dans le Giennois, ce sont surtout les hommes qui en bénéficient. En effet, 30 % des femmes occupent un emploi à temps partiel, comme au niveau de l'ensemble des pays.

5.2 Grande Sologne et Loire Nature : l'influence du secteur résidentiel marchand

Dans ces territoires, le nombre d'emplois salariés est parmi les plus bas de l'ensemble des pays : 7 000 emplois en Loire Nature, un peu plus en Grande Sologne (7 600).

La structure du tissu économique de ces deux pays révèle des appareils productifs très influencés par le secteur résidentiel marchand. Celui-ci emploie plus de 53 % des salariés soit près de 7 points de plus qu'au niveau de l'ensemble des pays.

L'influence du secteur résidentiel marchand se réalise au détriment du secteur résidentiel non marchand qui représente moins de 20 % des emplois dans ces territoires. Le pays de Grande Sologne est celui où le secteur non marchand est le moins bien représenté avec 15 % des emplois soit 10 points de moins que dans l'ensemble des pays.

L'industrie demeure un secteur d'activité très présent en Grande Sologne, au contraire du pays de Loire Nature où le secteur représente un quart des emplois, soit 2 points de moins que dans l'ensemble des pays.

L'appareil productif est presque exclusivement constitué de petites et moyennes entreprises (PME) : un seul établissement de plus de 500 salariés (CENTERPARC en Grande Sologne), un établissement industriel de plus à 300 salariés (PLASTIVALOIRE en Loire Nature).

En Grande Sologne, le tissu productif repose en partie sur la présence d'un établissement appartenant au secteur marchand dédié aux loisirs et l'implantation de nombreuses unités de l'industrie automobile et des biens intermédiaires ; et en Loire Nature sur l'installation d'unités liées à l'industrie de la chimie, caoutchouc, plastiques.

En Grande Sologne près de 19 % des salariés sans qualification

Ces différentes activités, sollicitant généralement peu de qualification, expliquent l'importance des taux élevés d'ouvriers non qualifiés (ONQ) dans ces deux pays. Dans le pays de Grande Sologne où le taux est le plus élevé, plus d'un salarié sur six (18,7 %) occupe un emploi d'ouvrier non qualifié, contre 10,6 % pour l'ensemble des pays.

La forte présence d'ouvriers non qualifiés se traduit par le poids moins important des autres catégories socioprofessionnelles. Les taux d'encadrement sont inférieurs de près de 5 points à celui de la moyenne des pays (34 %). Les parts des employés sont proches de celle observée dans l'ensemble des pays (30 %). Toutefois, en Grande Sologne, les employés sont particulièrement nombreux à travailler dans le secteur résidentiel marchand, deux employés sur trois y travaillent contre 53 % dans l'ensemble des pays.

Seule la part des ouvriers qualifiés apporte une petite diversité entre les deux pays : avec 23 % d'ouvriers qualifiés, la Grande Sologne affiche un taux inférieur à la moyenne des pays (25 %), tandis qu'en Loire nature les ouvriers qualifiés sont plus présents au sein de l'appareil productif (27 %).

Une représentation des catégories socioprofessionnelles identique en Loire nature à celle de l'ensemble des pays

Le pays de Loire Nature possède une population de salariés âgée. Pourtant la part de plus de 50 ans dans l'appareil productif (22,5 %) est inférieure à celle de l'ensemble des pays (22,9 %).

Dans le pays de Loire Nature, la représentation des jeunes parmi les différentes catégories socioprofessionnelles est sensiblement équivalente à celles de l'ensemble des pays. On peut cependant noter qu'ils sont sensiblement mieux représentés en Loire Nature parmi les cadres (14,6 %). Chez les plus âgés, leur représentation laisse apparaître une forte présence des plus de 50 ans parmi les ouvriers qualifiés (26 %). En revanche, parmi les ouvriers non qualifiés, les seniors sont moins nombreux (13,6 %) soit 5 points de moins que dans l'ensemble des pays.

La féminisation des emplois en retard dans le pays de Loire-Nature

Au sein de l'appareil productif, les femmes sont un peu mieux représentées en Grande Sologne (46,9 %) que dans l'ensemble des pays (46 %) et dans le pays de Loire Nature (43,4 %). La féminisation de certaines catégories socioprofessionnelles demeure, l'activité féminine se concentrant principalement sur les emplois des professions intermédiaires ou d'employés. Toutefois, chacun de ces deux pays possède ses propres caractéristiques en terme de féminisation des emplois. En Grande Sologne, elles sont nombreuses à être ouvrières non qualifiées, un emploi d'ONQ sur deux est occupé par une femme. L'appareil productif du pays de Loire Nature semble, quant à lui, permettre un meilleur accès des femmes aux postes à responsabilité. Près de 44 % des postes de cadre sont occupés par une femme, soit 4 points de plus que dans l'ensemble des pays.

Le développement de l'activité féminine, conjugué à d'autres phénomènes économiques, a favorisé l'extension du travail à temps partiel. Celui est relativement développé en Grande Sologne et en Loire Nature où plus d'un emploi sur cinq est un emploi à temps partiel, un taux légèrement supérieur à l'ensemble des pays (19 %). Dans ces pays, plus du tiers des femmes actives salariés occupent ce type d'emploi.

6/ Les grandes agglomérations régionales

L'économie résidentielle est un secteur essentiel des économies urbaines. Les activités relevant du secteur marchand regroupent, pour l'ensemble des grandes agglomérations de la région, plus de 47 % des emplois ; celles issues du secteur résidentiel non marchand près d'un tiers des emplois. Le secteur exposé à la concurrence internationale dans les économies urbaines est moins présent (21 %) qu'à l'échelle régionale (25,5 %).

Ce schéma d'orientation économique se retrouve dans toutes les grandes agglomérations régionales, à l'exception de l'agglomération drouaise où le secteur exposé à la concurrence internationale fournit près du tiers des emplois.

La part des emplois d'encadrement est plus élevée dans la plupart des agglomérations ; à l'inverse les ouvriers sont moins représentés.

La représentation des salariés par tranche d'âges de l'ensemble des agglomérations se rapproche de celle de la région. Les moins de 30 ans représentent 21,1 % des salariés contre 20,9 % en région ; les plus âgés 23,4 % contre 23 % à l'échelle régionale.

Dans aucun des territoires étudiés, le nombre de salariés âgés de moins de 30 ans atteint celui des plus de 50 ans.

La parité dans l'emploi

Dans l'ensemble des agglomérations, près d'un emploi sur deux (49,8 %) est occupé une femme. La féminisation des emplois est donc plus soutenue qu'à l'échelle régionale (47,4 %).

Le travail à temps partiel est relativement développé, il représente près de 20 % des emplois dans l'ensemble des agglomérations, des emplois le plus souvent occupés par des femmes.

Moins de postes ouvriers pour les jeunes

La qualification des emplois parmi les jeunes salariés des agglomérations se distingue de celle observée à l'échelon de la région. Ils sont moins nombreux à travailler en tant qu'ouvrier, près d'un jeune sur quatre (25,9 %) dans les agglomérations contre un jeune sur trois en région. A l'inverse, ils ont plus de probabilité d'occuper un emploi d'encadrement (33 %), soit 4 points de plus que dans la région.

Malgré une relative similitude dans la composition des tissus économiques des différentes agglomérations régionales, la répartition des emplois diffère selon les territoires. C'est notamment à partir du critère des taux d'encadrement, plus ou moins élevés selon les territoires, que l'on a bâti l'analyse concernant les agglomérations. Celle-ci permet de répartir les grandes agglomérations en quatre grandes catégories :

- les agglomérations à taux d'encadrement très élevés (Orléans, Tours)
- les agglomérations à taux d'employés élevés (Blois, Bourges, Chartres)
- les agglomérations à faible taux d'encadrement (Châteauroux, Montargis)
- une agglomération à fort taux d'ouvriers (Dreux)

6.1 Les agglomérations de Orléans et de Tours : de forts taux d'encadrement

Dans les agglomérations orléanaise et tourangelle, les cadres et professions intermédiaires représentent respectivement 46 % et 43 % de l'ensemble des emplois de leur territoire, contre 38 % à l'échelle régionale. Ce taux d'encadrement élevé procède notamment de secteurs résidentiels non marchands particulièrement bien implantés dans les deux principales agglomérations régionales. Les employés représentent près d'un tiers des emplois soit des taux légèrement supérieurs à la moyenne régionale (31 %). Tout ceci participe d'une forte tertiarisation de ces territoires qui se traduit par une faiblesse de la part de l'emploi industriel et par des emplois d'ouvrier relativement moins nombreux (22 % à Orléans et 24 % à Tours) que dans la moyenne régionale (31 %).

Fortement implanté au sein du tissu économique, l'emploi résidentiel non marchand représente plus du tiers des emplois du territoire dans l'agglomération de Tours (32 %), un peu moins pour celle de Orléans (30,5 %). Ceci résulte d'une forte présence des services de l'Etat, des collectivités locales et de leurs services associés. Les centres hospitaliers régionaux sont d'ailleurs les plus gros employeurs de leur territoire avec plus de 3 000 salariés.

Le secteur résidentiel marchand prédomine. Dans l'agglomération tourangelle, plus d'un emploi sur deux provient de ce secteur, soit 4 points de plus que dans la région. La POSTE à Orléans et la direction interrégionale de la SNCF à Tours emploient plus de 2 000 salariés.

Enfin, le secteur exposé à la concurrence internationale, on l'a dit, est moins représenté : 21 % des emplois à Orléans et seulement 17,5 % à Tours, contre 25 % en moyenne dans la région. Il n'empêche que dans ces deux agglomérations, l'industrie représente un potentiel économique significatif : de grands établissements industriels (DIOR, IBM à Orléans ou MICHELIN, ST MICROELECTRONIC à Tours) sont parmi les plus gros employeurs (plus de 1 000 salariés).

Un peu plus de jeunes salariés

Les jeunes salariés de moins de 30 ans sont presque aussi nombreux que les plus âgés. C'est dans l'agglomération orléanaise que les jeunes sont les mieux représentés (21,9 %), soit un point de plus qu'à l'échelle de l'ensemble des agglomérations.

Les emplois proposés sont le plus souvent des postes d'employés ; cependant un jeune sur trois occupe un poste d'encadrement. Enfin, ils sont moins nombreux à travailler en tant qu'ouvriers (25 %) soit légèrement moins que dans l'ensemble des agglomérations (26 %).

Un taux d'encadrement important chez les femmes

A Orléans et à Tours, les femmes occupent près d'un emploi sur deux. Elles sont plus nombreuses à travailler sur un poste d'encadrement (41 %) qu'à l'échelon de la région (36 %). La population travaillant à temps partiel est essentiellement féminine : 74 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.

6.2 Les agglomérations de Bourges, Blois et Chartres : moins d'encadrement

Dans ces trois agglomérations, le profil des catégories socioprofessionnelles est assez proche de celui de l'ensemble des agglomérations. Un peu plus de 40 % des emplois sont des postes d'encadrement, un taux légèrement inférieur à celui enregistré dans l'ensemble des agglomérations (42 %) mais supérieur à celui de la région (38 %). Les employés constituent,

quant à eux, plus du tiers des emplois des territoires. Enfin, à l'instar de la plupart des agglomérations, les ouvriers constituent environ un quart des emplois soit près de 6 points de moins qu'à l'échelle régionale.

La structure des appareils productifs diffère d'une agglomération à l'autre. L'agglomération berruyère apparaît comme un territoire où l'emploi dans le résidentiel marchand est peu développé (43,5 %) au regard de l'ensemble des agglomérations (47,5 %). Au contraire, le secteur exposé à la concurrence internationale (22,5 %) et les activités relevant du secteur non marchand (34 %) sont mieux représentés. Ceci résulte à la fois d'un territoire marqué, depuis longtemps, par la présence de grands établissements industriels d'aéronautique-armement (MBDA) mais également par l'implantation des administrations dévolues à un chef-lieu de département.

Le profil de l'appareil productif de l'agglomération blésoise rappelle celui de l'agglomération berruyère, l'emploi résidentiel marchand occupe cependant une part plus importante (47 %) au sein du tissu économique. Le secteur exposé à la concurrence internationale (21 %) et le secteur non marchand (32 %) occupent une part identique à celle de l'ensemble des agglomérations.

L'agglomération chartraine se distingue des deux précédentes principalement par la faible part de l'emploi salarié industriel (18 %) dans le tissu économique. Le secteur exposé à la concurrence internationale compte essentiellement, à l'exception de l'entreprise SEALED AIR, des établissements de taille moyenne souvent inférieure à 500 salariés.

Très peu de jeunes salariés dans l'agglomération berruyère

L'indice de jeunesse des agglomérations de Bourges (0,74) et de Blois (0,88) sont inférieurs à celui de l'ensemble des agglomérations (0,90).

La faiblesse de l'indice de jeunesse de l'agglomération de Bourges résulte moins de la part des salariés âgés de plus de 50 ans (25,2 %) que d'un manque de jeunes dans l'appareil productif. Ces derniers ne représentent en effet que 18,6 % des salariés contre 21,1 % pour l'ensemble des agglomérations. Ce déficit de jeunes résulte pour partie des effectifs salariés en forte baisse depuis 1998 dans le secteur industriel.

Dans l'agglomération chartraine, l'indice de jeunesse plus élevé (0,94) traduit une meilleure insertion des moins de 30 ans dans l'emploi.

Une forte féminisation des emplois dans l'agglomération chartraine

Dans les agglomérations chartraine et blésoise, les emplois sont fortement féminisés : respectivement 53 % et 51 % des emplois. A Blois, une femme sur deux travaille comme employé. La féminisation des emplois va de pair avec l'essor du travail à temps partiel dans ces agglomérations : à Chartres, plus de 21 % des emplois sont des emplois à temps partiel ; une très forte majorité de ces emplois (75 %) sont occupés par les femmes.

Dans l'agglomération berruyère, la féminisation des emplois est conforme à celle de l'ensemble des agglomérations. Cependant, leur représentation par catégorie socioprofessionnelle est différente : 54 % des femmes occupent un poste d'employé contre 49 % dans la moyenne des agglomérations ; à l'inverse, elles sont moins nombreuses à travailler sur des postes d'encadrement.

6.3 Châteauroux et Montargis : moins de postes d'encadrement mais plus d'ouvriers

Le tissu économique de ces territoires offre de façon générale moins de postes d'encadrement (36 %) et plus d'emplois d'ouvrier, notamment dans l'agglomération de Montargis (32 %). Dans celle-ci, un salarié sur quatre est ouvrier qualifié, soit 7 points de plus que la moyenne des agglomérations. Ce taux important d'ouvriers qualifiés peut correspondre à une plus grande spécialisation des emplois, notamment dans la filière automobile, secteur industriel déterminant de l'agglomération montargoise. A l'inverse, dans l'agglomération castelroussine, les ouvriers non qualifiés sont plus représentés (9 % contre 7,5 % pour l'ensemble des agglomérations).

Le secteur exposé à la concurrence internationale est plus faiblement représenté qu'à l'échelle régionale (22,5 % à Châteauroux et 25 % à Montargis). L'emploi industriel est plus concentré dans l'agglomération de Montargis (où les cinq plus gros employeurs industriels représentent 66 % de l'ensemble des salariés de l'industrie) que dans l'agglomération de Châteauroux (37 %).

Le déficit d'emplois industriels est compensé différemment selon les agglomérations : plus d'emplois marchands à Montargis (48 %) ; plus d'emplois non marchands à Châteauroux (32 %).

Peu de jeunes salariés...

L'agglomération de Montargis possède l'indice de jeunesse parmi les plus élevées (0,95) de l'ensemble des agglomérations. Il relève principalement des salariés âgés de plus de 50 ans qui représentent 22,5 % des effectifs salariés soit près d'un point de moins que pour l'ensemble des agglomérations.

Dans l'agglomération castelroussine, l'indice de jeunesse (0,81) exprime principalement un déficit de jeunes dans le tissu économique. Ces derniers ne représentent que 19,1 % de l'ensemble des salariés.

...mais de nombreux emplois d'ouvriers

A Montargis et à Châteauroux, contrairement à la plupart des autres agglomérations, les jeunes sont plus nombreux à travailler comme ouvrier. Plus de 31 % des jeunes occupent ce type de poste, soit 6 points de plus que dans l'ensemble des agglomérations. Ils sont en revanche très peu à occuper un poste à responsabilités, on ne relève que 8 % de cadres parmi les jeunes à Montargis.

Les agglomérations de Montargis et de Châteauroux possèdent les taux de féminisation de l'emploi les plus bas des grandes agglomérations régionales, respectivement 47 % et 48 %. Seuls 35 % des femmes occupent un poste d'encadrement contre 40 % pour l'ensemble des agglomérations ; en revanche, plus d'une femme ayant un emploi sur deux occupe un poste d'employé.

Dans ces territoires, 17 % des emplois sont à temps partiel, soit le taux le plus faible enregistré sur l'ensemble des principales agglomérations. Corollaire, 27 % des femmes travaillent à temps partiel, soit 2 points de moins que dans l'ensemble des agglomérations.

6.4 Dreux : beaucoup d'ouvriers non qualifiés

L'agglomération drouaise occupe une position originale sur l'échiquier des agglomérations régionales. Elle présente deux particularités notables. C'est, en premier lieu, une agglomération où les ouvriers sont surreprésentés dans le tissu économique au regard des autres

agglomérations. Plus d'un salarié sur trois (34 %) occupe un emploi d'ouvrier contre 25 % pour l'ensemble des agglomérations. Parmi ceux-ci, les ouvriers non qualifiés sont particulièrement nombreux (environ un tiers de l'ensemble des ouvriers). Les emplois d'encadrement (36,5 %) ou d'employé (29 %) sont donc par voie de conséquence moins nombreux que ceux relevés dans l'ensemble des agglomérations.

En second lieu, le secteur exposé à la concurrence reste très ancré dans le paysage socio-économique de l'agglomération. Il représente plus de 32 % des emplois, soit 7 points de plus que dans l'ensemble des agglomérations. Cette importance de l'activité industrielle demeure une exception au sein de la région. Elle se réalise au dépens du secteur résidentiel marchand très peu développé : 37 % de l'ensemble des emplois, soit 10 points de moins qu'à l'échelle de l'ensemble des agglomérations et de la région. La proximité de la région parisienne est sans doute une explication au manque d'emplois dans les services aux populations au sein de l'agglomération drouaise.

Peu d'employés

Reflet d'une faible tertiairisation du territoire, c'est dans l'agglomération drouaise que les jeunes sont les moins nombreux à travailler comme employés (37%). A l'inverse, et pour corroborer l'analyse précédente, 13 % des moins de 30 ans occupent un emploi d'ouvrier non qualifié, soit 4 points de plus que dans l'ensemble des agglomérations.

De nombreux jeunes parmi les cadres

Les jeunes représentent 21,7 % des salariés du territoire. Une proportion qui situe l'agglomération parmi celle où les moins de 30 ans sont les plus présents dans le tissu économique. Ils sont relativement nombreux à travailler en tant qu'ouvrier (31 %), soit 5 points de plus que dans l'ensemble des agglomérations.

Leur part au sein des catégories socioprofessionnelles fait apparaître de nombreux jeunes parmi les cadres (17 %), un taux nettement supérieur à celui observé dans l'ensemble des agglomérations (13 %).

Une féminisation des emplois relativement faible

Dans l'agglomération, les femmes occupent 48,3 % des emplois, soit un taux parmi les plus bas de ceux observés dans les principales agglomérations régionales. Plus de 18 % des femmes ayant un emploi travaillent comme ouvrière, soit 7 points de plus que dans l'ensemble des agglomérations. L'appareil productif offre peu d'emplois à temps partiel (16 %). De fait, un peu moins d'une femme sur quatre travaille à temps partiel (24,8 %), soit le taux le plus faible des grandes agglomérations de la région.

TABLEAUX STATISTIQUES

**la répartition des emplois par type d'activité
au 31/12/2003**

pays	résidentiel non marchand %	exposé à la concurrence internationale %	résidentiel marchand %
Beauce	15,8	36,0	48,3
Beauce-Gâtinais en Pithiverais	16,3	34,8	48,9
Beauce-Val de Loire	23,3	24,2	52,5
Berry/Saint Amandois	36,4	18,8	44,8
Boischaut	28,5	27,6	43,9
Bourges	31,7	25,3	43,0
Brenne	37,0	17,6	45,4
Bassin de vie Castelroussin-Val de l'Indre	29,7	26,0	44,3
Chartrain	27,0	25,4	47,6
Chateaux	20,3	10,7	69,0
La Chatre	27,4	19,5	53,1
Vallée du Cher et du Romorantinais	27,4	27,6	45,0
Chinonais	28,7	14,2	57,1
Drouais	27,8	33,1	39,1
Dunois	27,6	31,1	41,3
Forêt d'Orleans-Val de Loire	16,9	38,4	44,7
Gâtinais	23,8	28,1	48,1
Giennois	24,1	32,0	43,9
Grande Sologne	14,5	32,6	52,9
Issoudun et Champagne Berrichonne	23,7	34,1	42,2
Touraine côte sud	25,8	23,5	50,7
Loire-Val d'Aubois	20,9	31,1	48,0
Loire Beauce	18,7	35,9	45,4
Loire Touraine	22,8	33,6	43,6
Sologne-Val Sud	20,8	42,4	36,8
Loire Nature	19,8	26,5	53,7
Perche	23,9	35,8	40,3
Sancerre	22,4	31,4	46,2
Val de Creuse-Val d'Anglin	22,3	27,5	50,2
Vendomois	24,8	39,7	35,5
Vierzon	28,5	28,3	43,2
moyenne pays	25,7	28,8	45,5
moyenne région	27,8	25,5	46,7

SOURCE : Insee - CLAP -DADS 2003 - Fichier des agents de l'Etat

**La répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle
au 31/12/2003**

Pays	cadres %	professions intermédiaires %	employés %	ouvriers qualifiés %	ouvriers non qualifiés %
Beauce	10,9	17,4	24,8	33,8	13,2
Beauce-Gâtinais en Pithiverais	12,0	19,1	22,2	34,7	12,0
Beauce-Val de Loire	13,7	18,4	32,9	25,1	10,0
Berry/Saint Amandois	10,2	18,0	36,9	24,6	10,4
Boischaut Nord	9,9	16,8	33,8	27,3	12,2
Bourges	14,2	24,6	33,1	20,1	8,1
Brenne	9,4	18,5	38,8	23,0	10,3
Bassin de vie Castelroussin-Val de l'Indre	13,6	22,1	31,9	22,2	10,1
Chartrain	15,0	24,0	31,5	20,9	8,7
Châteaux	14,0	23,5	29,5	25,7	7,2
La Châtre	10,3	16,0	35,2	23,6	14,9
Vallée du Cher et du Romorantin	10,1	18,9	31,4	28,7	10,7
Chinonais	12,5	24,6	31,8	23,8	7,3
Drouais	13,6	21,5	28,4	24,3	12,1
Dunois	12,1	21,6	30,3	24,3	11,7
Forêt d'Orleans-Val de Loire	15,3	24,4	23,5	27,1	9,8
Gâtinais	13,1	20,8	29,9	26,9	9,4
Giennois	10,7	20,2	29,1	27,8	12,1
Grande Sologne	10,6	18,0	29,8	23,0	18,7
Issoudun et Champagne Berrichonne	9,7	18,5	27,8	29,4	14,6
Touraine côte sud	12,0	19,0	32,1	24,2	12,7
Loire-Val d'Aubois	11,4	17,6	29,6	29,5	11,9
Loire Beauce	12,0	19,2	25,6	31,3	11,9
Loire Touraine	12,6	21,7	26,1	28,1	11,6
Sologne-Val Sud	15,7	20,1	27,1	28,1	9,0
Loire Nature	11,8	17,7	28,5	26,9	15,1
Perche	12,0	19,5	28,2	26,4	14,0
Sancerre	11,6	22,1	28,8	25,2	12,2
Val de Creuse-Val d'Anglin	10,7	16,2	30,4	35,8	6,9
Vendômois	12,4	19,2	28,8	27,0	12,5
Vierzon	12,1	21,2	32,6	25,8	8,3
moyenne pays	12,8	21,3	30,1	25,2	10,6
moyenne région	14,5	23,2	30,9	22,1	9,3

SOURCE : Insee - CLAP -DADS 2003 - Fichier des agents de l'Etat

La part des jeunes salariés dans les économies des pays

au 31/12/2003

Pays	Moins de 30 ans %	Plus de 50 ans %	Indice de jeunesse
Beauce	ns	ns	ns
Beauce-Gâtinais en Pithiverais	21,4	22,4	0,96
Beauce-Val de Loire	20,2	23,9	0,85
Berry/Saint Amandois	17,1	24,5	0,70
Boischaut Nord	20,2	24,2	0,84
Bourges	18,8	24,8	0,76
Brenne	19,9	22,2	0,90
Bassin de vie Castelroussin-Val de l'Indre	19,8	23,2	0,85
Chartrain	21,6	23,2	0,93
Châteaux	21,1	22,5	0,94
La Châtre	ns	ns	ns
Vallée du Cher et du Romorantin	19,7	23,3	0,85
Chinonais	19,7	21,2	0,93
Drouais	21,6	23,7	0,91
Dunois	ns	ns	ns
Forêt d'Orleans-Val de Loire	21,9	20,6	1,06
Gâtinais	21,4	22,4	0,96
Giennois	20,2	23,9	0,85
Grande Sologne	ns	ns	ns
Issoudun et Champagne Berrichonne	17,9	21,4	0,84
Touraine côte sud	20,9	22,6	0,92
Loire-Val d'Aubois	18,7	25,0	0,75
Loire Beauce	23,0	22,3	1,03
Loire Touraine	21,5	21,3	1,01
Sologne-Val Sud	ns	ns	ns
Loire Nature	20,4	22,5	0,91
Perche	21,4	21,4	1,00
Sancerre-Sologne	20,4	22,1	0,92
Val de Creuse-Val d'Anglin	19,0	22,7	0,83
Vendômois	20,5	21,9	0,94
Vierzon	19,3	24,0	0,81
moyenne pays	20,5	22,9	0,90
moyenne région	20,9	23,0	0,91

SOURCE : Insee - CLAP -DADS 2003 - Fichier des agents de l'Etat

La féminisation des emplois

au 31/12/2003

pays	Femmes %
Beauce	40,1
Beauce-Gâtinais en Pithiverais	43,0
Beauce-Val de Loire	45,3
Berry/Saint Amandois	49,9
Boischaut Nord	47,3
Bourges	48,2
Brenne	48,2
Bassin de vie Castelroussin-Val de l'Indre	46,1
Chartrain	48,8
Châteaux	38,3
Chinonais	45,6
Drouais	46,5
Dunois	46,9
Forêt d'Orleans-Val de Loire	37,4
Gâtinais	45,9
Giennois	47,3
Grande Sologne	46,9
Issoudun et Champagne Berrichonne	45,1
La Châtre	52,8
Loire Beauce	42,2
Loire Nature	43,4
Loire Touraine	43,6
Loire-Val d'Aubois	42,0
Perche	47,6
Sancerre	38,8
Sologne-Val Sud	43,9
Touraine côte sud	47,2
Val de Creuse-Val d'Anglin	45,9
Vallée du Cher et du Romorantin	45,8
Vendomois	45,2
Vierzon	46,1
ensemble pays	46,0
ensemble région	47,4

SOURCE : Insee - CLAP -DADS 2003 - Fichier des agents de l'Etat

Les emplois à temps partiel dans l'appareil productif

au 31/12/2003

pays	Temps partiel	%
Beauce	15,3	
Beauce-Gâtinais en Pithiverais	16,8	
Beauce-Val de Loire	23,5	
Berry/Saint Amandois	22,2	
Boischaut Nord	20,8	
Bourges	21,7	
Brenne	23,1	
Bassin de vie Castelfroussin-Val de l'Indre	16,8	
Chartrain	19,5	
Châteaux	20,5	
Chinonais	23,0	
Drouais	16,1	
Dunois	17,4	
Forêt d'Orleans-Val de Loire	16,4	
Gâtinais	18,6	
Giennois	18,5	
Grande Sologne	21,6	
Issoudun et Champagne Berrichonne	15,3	
La Châtre	21,4	
Loire Beauce	16,2	
Loire Nature	20,3	
Loire Touraine	19,3	
Loire-Val d'Aubois	19,7	
Perche	16,7	
Sancerre-Sologne	21,0	
Sologne-Val Sud	17,0	
Touraine côte sud	22,4	
Vallée du Cher et du Romorantinais	18,5	
Val de Creuse-Val d'Anglin	19,5	
Vendômois	15,6	
Vierzon	17,6	
ensemble pays	18,9	
ensemble région	19,1	

SOURCE : Insee - CLAP -DADS 2003 - Fichier des agents de l'Etat

la part des femmes dans les emplois à temps partiel
au 31/12/2003

pays	Femmes %
Beauce	67,8
beauce-Gâtinais en Pithiverais	70,8
Beauce-Val de Loire	71,9
Berry/Saint Amandois	75,4
Boischaut Nord	74,1
Bourges	71,9
Brenne	73,0
Bassin de vie Castelroussin-Val de l'Indre	74,6
Chartrain	73,3
Châteaux	64,0
Chinonais	76,9
Drouais	72,2
Dunois	76,5
Fôret d'Orléans-Val de Loire	71,9
Gâtinais	71,7
Giennois	76,8
Grande Sologne	75,9
Issoudun et Champagne Berrichonne	75,5
La Châtre	77,7
Loire Beauce	73,0
Loire Nature	71,3
Loire Touraine	70,3
Loire-Val d'Aubois	72,7
Perche	74,4
Sancerre-Sologne	64,9
Sologne-Val Sud	73,2
Touraine côte sud	72,8
Val de Creuse-Val d'Anglin	76,9
Vallée du Cher et du Romorantinais	72,1
Vendômois	75,5
Vierzon	75,8
ensemble pays	73,0
ensemble région	73,6

SOURCE : Insee - CLAP -DADS 2003 - Fichier des agents de l'Etat

La répartition des emplois par type d'activité
dans les principales agglomérations au 31/12/2003

Agglomération	résidentiel non marchand	industrie	résidentiel marchand
	%	%	%
Blois	32,0	21,4	46,6
Bourges	34,2	22,4	43,3
Chartres	32,1	18,3	49,7
Châteauroux	31,7	22,4	45,9
Dreux	31,1	32,1	36,8
Montargis	26,9	24,9	48,2
Orléans	30,5	21,4	48,1
Tours	31,8	17,6	50,6
ensemble des agglomérations	31,4	21,0	47,6
moyenne région	27,8	25,5	46,7

Source : Insee - CLAP - DADS 2003 - Fichier des agents de l'Etat

La répartition des emplois par catégories socioprofessionnelles dans les agglomérations
au 31/12/2003

agglomérations	cadres %	professions intermédiaires %	employés %	ouvriers qualifiés %	ouvriers non qualifiés %
Blois	15,9	24,9	33,1	19,0	7,1
Bourges	14,8	25,8	34,6	17,9	6,9
Chartres	15,5	26,3	34,4	16,2	7,6
Châteauroux	14,2	22,5	33,5	20,7	9,1
Dreux	14,0	22,5	29,3	22,4	11,8
Montargis	13,2	23,0	31,6	25,2	7,0
Orléans	18,7	27,0	31,8	14,7	7,7
Tours	16,3	26,7	32,9	18,1	6,0
ensemble des agglomérations	16,3	25,8	32,7	17,7	7,4
moyenne région	14,5	23,2	30,9	22,1	9,3

SOURCE : Insee - CLAP - DADS 2003 - Fichier des agents de l'Etat

**La part des jeunes salariés dans les économies des agglomérations
au 31/12/2003**

agglomération	Moins de 30 ans %	Plus de 50 ans %	indice de jeunesse
Blois	20,3	23,0	0,88
Bourges	18,6	25,2	0,74
Chartres	21,7	23,1	0,94
Châteauroux	19,1	23,6	0,81
Dreux	21,7	23,5	0,92
Montargis	21,3	22,5	0,95
Orléans	21,9	23,3	0,94
Tours	21,6	23,2	0,93
ensemble des agglomérations	21,1	23,4	0,90
ensemble région	20,9	23,0	0,91

SOURCE : Insee - CLAP -DADS 2003 - Fichier des agents de l'Etat

La féminisation des emplois

au 31/12/2003

agglomérations	femmes %
Blois	51,1
Bourges	49,4
Chartres	53,1
Châteauroux	48,1
Dreux	48,3
Montargis	47,2
Orléans	49,9
Tours	49,3
ensemble agglomérations	49,8
ensemble région	47,4

SOURCE : Insee - CLAP -DADS 2003 - Fichier des agents de l'Etat

Les emplois à temps partiel dans l'appareil productif

au 31/12/2003

Agglomération	%
Blois	20,4
Bourges	23,0
Chartres	21,2
Châteauroux	17,1
Dreux	16,0
Montargis	17,5
Orléans	18,4
Tours	20,2
ensemble des agglomérations	19,5
ensemble région	19,1

SOURCE : Insee - CLAP -DADS 2003 - Fichier des agents de l'Etat

La part des femmes dans les emplois à temps partiel

au 31/12/2003

Agglomération	%
Blois	76,9
Bourges	71,6
Chartres	75,1
Châteauroux	75,9
Dreux	74,7
Montargis	74,5
Orléans	73,9
Tours	74,6
ensemble des agglomérations	74,4
ensemble région	73,6

SOURCE : Insee - CLAP -DADS 2003 - Fichier des agents de l'Etat

Pour comprendre ces résultats

- Sources : Les indicateurs sur le niveau de qualification des salariés ont été établis à partir de l'exploitation de fichier « postes » des déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2003 et du fichier de la paie des agents de l'Etat (FPE) 2003. Les fichiers CLAP (Connaissance localisée de l'appareil productif), récemment disponibles, permettent un dénombrement plus précis des salariés au lieu de travail que celui qui peut être réalisé à partir des fichiers DADS. Cet apport de CLAP est particulièrement intéressant dans le cas des Pays où le nombre des emplois occupés est relativement réduit. C'est pourquoi, pour chacun des établissements de la région, l'effectif salarié couvert par les DADS a été calé sur celui fourni par CLAP. Un tel calage n'est pas réalisable pour les agents de l'Etat.

- Champ d'étude : Le champ de l'étude recouvre l'ensemble des salariés au 31 décembre 2003 en poste sur la région Centre, à l'exception des salariés de l'agriculture, de ceux relevant des activités du travail temporaire, des services domestiques et des militaires. Les postes retenus sont ceux qui présentent une certaine consistance en termes de volume de travail, de durée d'exercice et de rémunération. C'est pourquoi, les postes non annexes au sens des DADS et les emplois principaux au sens du FPE ont été retenus.

Définitions

La qualification

La catégorie socioprofessionnelle a été retenue comme critère de qualification (nomenclature PCS 2003). Les 5 modalités de catégorie professionnelle sont les suivantes : cadres supérieurs, professions intermédiaires, employés, ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés. La catégorie cadres supérieurs regroupe les chefs d'entreprises salariés, les cadres et professions intellectuelles supérieures. La catégorie ouvriers qualifiés comprend aussi les chauffeurs.

Le taux d'encadrement est défini comme le nombre de l'ensemble cadres supérieurs et professions intermédiaires rapporté au total de l'effectif salarié.

Le taux de qualification des ouvriers rapporte le nombre des ouvriers qualifiés au nombre total des ouvriers.

Type d'activité

On distingue, dans le cadre de cette étude, 3 types d'activités : celles particulièrement « exposées à la concurrence internationale », celles relevant de l'économie « résidentielle marchande », et enfin celles du secteur « résidentiel non marchand ». A partir d'indicateurs tels que le taux d'importation, le taux d'exportation et la part exportée du chiffre d'affaires des entreprises, calculés au niveau national et pour l'année 2001, une liste des secteurs les plus exposés à la concurrence internationale a pu être dressée par l'Insee dans le cadre de travaux méthodologiques sur l'attractivité économique des territoires. C'est à partir de cette liste que se fonde la présente étude.

1) Type d'activité « exposé à la concurrence internationale »

Les entreprises industrielles sont considérées comme exposées à la concurrence internationale, à l'exception de celles relevant des activités suivantes : charcuterie, cuisson de produits de boulangerie, boulangerie, pâtisserie, imprimerie, presse et édition, chaudronnerie-tuyauterie, réparation du matériel électrique, et extraction et fabrication de matériaux de construction.

Parmi les activités tertiaires, sont considérées comme exposées à la concurrence internationale, les entreprises des secteurs du commerce de gros, du transport par eau, du transport par air, du spatial, de l'organisation du transport de fret, des activités informatiques, de la publicité et des études de marché, de l'ingénierie et des études techniques.

Les salariés des entreprises relevant d'activités exposées à la concurrence internationale ont été considérés comme travaillant dans le secteur « exposé à la concurrence internationale ».

2) Type d'activité « résidentiel marchand »

Les salariés d'entreprises du secteur marchand mais ne relevant pas d'activités « exposées à la concurrence internationale » définies ci-dessus ont été considérés comme travaillant dans l'activité « résidentiel marchand ». C'est le cas des salariés des activités suivantes : charcuterie, cuisson de produits de boulangerie, boulangerie, pâtisserie, imprimerie, presse et édition, chaudronnerie-tuyauterie, réparation du matériel électrique, et extraction et fabrication de matériaux de construction, construction, commerce de détail, commerce et réparation automobile, transport ferroviaire, transport routier, agences de voyages, ainsi que les autres services marchands à l'exception des activités informatiques, de

la publicité et des études de marché, et des activités d'ingénierie et des études techniques.

3) Type d'activité « résidentiel non marchand »

Les salariés d'entreprises du secteur non marchand ont été considérés comme travaillant dans l'activité « résidentiel non marchand ». Ce sont les activités essentiellement destinées à la population, dont les ventes représentent une part minoritaire des ressources. Notamment les agents de la fonction publique font partie de l'emploi résidentiel non marchand.

L'âge de salariés

Pour des pays comprenant peu de salariés, les répartitions par âge sont imprécises. Les comparaisons que nous avons effectuées entre les résultats établis au 31 décembre 2003 par la méthode décrite précédemment et les données au lieu de travail du recensement 1999 ne s'expliquent pas par le décalage des dates. Pour ces pays (Beauce, Dunois, Sologne-Val Sud, Grande Sologne et La Châtre), les répartitions des salariés par groupe d'âges n'ont donc pas été présentées.